

.31204
C-2
E/2003/38
E/ECA/CM.36/9

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL 2003

Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément No. 18



ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Table des maiteres

ABREVIATIONS ET SIGLES	iii
INTRODUCTION	1
CHAPITRES	
I. QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1
Résolution portée à l'attention du Conseil économique et social	
II. ACTIVITES DE LA COMMISSION ENTRE MAI 2002 ET MAI 2003	3
A. Exécution du programme de travail ordinaire	
B. Résumé des activités de coopération technique	
II. REUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, NOTAMMENT LES COMITES INTERGOUVERNEMENTAUX D'EXPERTS (CIE) DES BUREAUX SOUS- REGIONAUX DE LA CEA	17
III. TRENTE-SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION/CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	23
A. Participation	23
B. Ordre du jour et programme de travail	24
C. Compte rendu des travaux	24
ANNEXES	
I. RESOLUTION ET DECLARATION MINISTERIELLE ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA TRENTE-SIXIEME SESSION	35
II. RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIEME REUNION DU COMITE D'EXPERTS TEL QU'ADOPTÉ PAR LA TRENTE-SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION/ CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	41
III. LISTE DES DOCUMENTS	57

Abreviations et sigles

ACP	Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADF	Forum pour le développement de l'Afrique
APD	Aide publique au développement
ARIA	Rapport annuel sur l'intégration en Afrique
AVLIN	Réseau de bibliothèques virtuelles en Afrique
BAfD	Banque africaine de développement
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CIE	Comité intergouvernemental d'experts
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CODI	Comité de l'information pour le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IDE	Investissement étranger direct
IGWA	Groupe interorganisations sur l'eau en Afrique
IICD	International Institute for Communication and Development
INIC	Infrastructure nationale d'information et de communication
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIG	Organisation intergouvernementale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la société civile
OSIS	Open Society Institute for Southern Africa
OSIWA	Open Society Institute for Western Africa
OUA	Organisation de l'unité africaine
PEDA	Modèle sur la population, l'environnement, le développement et l'agriculture
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

Introduction

Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique couvre la période allant de mai 2002 à mai 2003. Il a été préparé conformément au paragraphe 18 du mandat de la Commission et a été adopté par la Commission le premier juin 2003.

Chapitre Premier

Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

A la trente-sixième session de la Commission/Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui s'est tenue le 1 juin 2003 à Addis-Abeba, la Conférence a adopté la résolution ci-après, qui est portée à l'attention du Conseil:

Résolution portée à l'attention du Conseil

841 (XXXVI) Programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 2004-2005

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 838 (XXXV) du 20 octobre 2002 adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, par laquelle elle a approuvé les propositions de révision du Plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour la période 2002-2005;

Ayant examiné le projet de programme de travail pour la période biennale 2004-2005, figurant dans le document E/ECA/CM.36/5;

Prenant note de la structure du nouveau programme, approuvée par la Conférence des ministres et le Conseil économique et social, qui est caractérisée par une concordance des structures sur le plan organisationnel et des programmes, une réduction du nombre des sous-programmes et un regroupement des activités étroitement liées en un sous-programme unique pour favoriser les synergies et gagner en efficacité et en impact dans la prestation des services;

Convaincue que la nécessité de créer de nouveaux services organiques, à savoir la Division du commerce et de l'intégration régionale, le Bureau de la coordination des politiques et des programmes et la Division de la gestion des ressources humaines et des finances, et de changer l'appellation de la Division de la gestion du développement en Division de la gestion des politiques de développement, démontre la détermination de la Commission à améliorer la gestion de son programme et à exécuter ses activités de fond;

Notant avec satisfaction les travaux menés actuellement par la CEA pour l'élaboration d'un cadre de suivi des engagements et des résultats de l'Afrique et de ses partenaires de développement, en vue

d'améliorer l'efficacité du développement et de réaliser les objectifs de développement du Millénaire et les priorités du NEPAD;

Convaincue que les propositions contenues dans le projet de programme de travail pour la période biennale 2004-2005 contribueront significativement au développement économique et social de l'Afrique;

1. Approuve le programme de travail de la Commission pour la période biennale 2004-2005, tel que contenu dans le document E/ECA/CM.36/5;
2. Invite le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale des Nations Unies à:
 - i) Appuyer les propositions de structures organisationnelles et de programme du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;
 - ii) S'assurer que des ressources suffisantes sont mises à la disposition de la Commission pour l'exécution de ce programme de travail.

Chapitre II

Activités de la Commission entre mai 2002 et mai 2003

A. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ORDINAIRE

Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale

1. Les activités menées au titre de ce sous-programme au cours de la période considérée visent à renforcer la capacité des Etats membres à élaborer et à exécuter des politiques et des stratégies économiques et sociales visant à réaliser une croissance économique durable et à réduire la pauvreté. Les activités entreprises dans le cadre de ce sous-programme ont été organisées autour de quatre thèmes principaux: l'analyse de la politique économique; les questions de développement liées à l'analyse de la politique sociale et de la pauvreté; les questions commerciales et financières et le développement de la statistique. Les objectifs et les priorités du NEPAD ; la Déclaration du Millénaire et la Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses ont donné un nouvel élan aux activités menées par la CEA dans le cadre de ce sous-programme.

2. Dans le domaine de l'analyse de la politique économique, des apports du secrétariat ont été fournis dans le cadre de diverses initiatives importantes lancées par la Commission au cours de la période considérée. On citera notamment le Rapport économique sur l'Afrique pour 2002, qui a été publié sous le thème Performance et progrès du continent. Les rapports élaborés sur ce thème ont suivi les lignes de force arrêtées par le NEPAD en ce qui concerne la rigueur du suivi et d'évaluation de la performance des pays dans le contexte du Mécanisme d'évaluation par les pairs (APRM).

3. Ce rapport est composé de deux volumes: le premier est consacré à la performance économique du continent en 2001 et aux perspectives pour 2002. Il conclut qu'avec un taux de croissance du PIB de 4,3% , l'Afrique a été en mesure d'échapper aux effets néfastes du ralentissement économique qui a frappé l'économie mondiale en 2001, en raison de plusieurs facteurs. Le principal est d'ordre structurel - faible intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale et composition de son commerce extérieur - mais d'autres éléments tels que les bonnes conditions climatiques, la baisse du prix du pétrole, la fin de certains conflits et l'amélioration de la politique environnementale dans plusieurs pays ont également joué. Tous ces facteurs ont participé à l'amélioration de la performance économique. Cette analyse régionale traditionnelle des tendances est complétée par sept études de pays qui concernent l'Afrique du Sud, l'Ethiopie, la Guinée, le Kenya, le Maroc, le Nigéria et le Zimbabwe. Les prochaines éditions du Rapport économique sur l'Afrique comprendront des études approfondies sur d'autres pays africains, ce qui permettra de tirer des enseignements des expériences des uns et des autres, de faire ressortir des pratiques optimales et de déterminer les exigences spécifiques à la croissance économique.

4. Le deuxième volume du Rapport, intitulé Exploiter les technologies pour le développement durable, est consacré aux défis que pose la réalisation du développement durable et l'éradication de la pauvreté en Afrique par le recours aux technologies nouvelles et émergentes. Elle présente les indicateurs de développement durable (SDI) qui font apparaître les réalisations des pays dans le domaine de la transformation économique et de la préservation de l'environnement. Cette formule -rapport présenté en deux volumes- sera reconduite pour les éditions futures du Rapport économique sur l'Afrique, celle de 2003 devant être plus particulièrement orientée vers le développement du secteur privé.

5. Dans le domaine du commerce et des finances, le programme de travail pour 2002 a été notamment centré sur le renforcement de la capacité des Etats membres à élaborer et à exécuter des stratégies de développement du commerce et de mobilisation des ressources, externes et internes, pour le développement. A cet égard, le secrétariat de la CEA, en collaboration avec des organisations régionales et internationales, a apporté son appui aux Etats membres en ce qui concerne la préparation de la

Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha, et les suites données à celle-ci. Les domaines qui ont été couverts à ce titre sont le commerce des produits agricoles et des services, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS), les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIMS) ainsi que les questions d'exécution. Dans ce cadre, le secrétariat a organisé, en avril 2003, à Addis-Abeba, un atelier sur les négociations commerciales africaines dans le domaine de l'agriculture et élaboré plusieurs études sur les difficultés à résoudre pour accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale; le manque de compétitivité des exportations africaines et d'accès au marché; le fardeau de la dette et la baisse des flux d'investissement direct étranger, d'Aide publique au développement (APD) et d'autres formes de financements vers la région.

6. L'objectif premier des travaux de la CEA dans le domaine de l'analyse de la politique sociale et de la pauvreté est d'aider les Etats membres à mieux comprendre les causes structurelles de la pauvreté et, ainsi, de contribuer à l'élaboration et à l'exécution de politiques et de stratégies en faveur des pauvres destinées à éradiquer la pauvreté le plus vite possible conformément aux objectifs de développement du Millénaire.

7. Au cours de la période considérée, les activités entreprises par la CEA pour appuyer les Etats membres dans leurs efforts visant à réaliser les objectifs de développement du Millénaire ont été regroupées sous le thème de l'analyse de la politique sociale et de la pauvreté. L'accent a été mis sur la promotion de politiques et de mesures propres à créer des emplois et d'autres activités génératrices de revenus, y compris l'appui aux activités du secteur non structuré, les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage, l'amélioration des services sociaux de base destinés aux groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés ainsi que la lutte contre les maladies qui accentuent la pauvreté.

8. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et d'autres stratégies de développement placées sous le contrôle des pays, qui jouent un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, la CEA a lancé, en novembre 2001, le Groupe de réflexion sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Ce dernier rassemble régulièrement des décideurs et des experts du développement pour leur permettre d'échanger des données d'expérience sur les questions liées à la réduction de la pauvreté et d'identifier les faiblesses en matière d'élaboration et d'exécution des CSLP. Donnant suite aux conclusions de la première réunion du Groupe de réflexion sur les CSLP, la CEA a organisé la deuxième réunion de ce groupe en novembre 2002 à Bruxelles (Belgique).

9. Cette réunion a regroupé des participants représentant le gouvernement, les groupes de la société civile et des experts du développement de 15 pays ainsi que des représentants de plusieurs organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux dans le but d'examiner les problèmes que rencontrent les pays africains dans l'élaboration et l'exécution de leurs stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté. Les participants se sont penchés sur cinq questions pratiques: la portée et le contenu des stratégies de croissance qui sous-tendent les CSLP, l'objectif étant de s'assurer qu'elles bénéficient aux pauvres; le financement et la gestion des dépenses affectées aux CSLP dans les budgets nationaux, dans le but de garantir que les ressources aillent aux secteurs prioritaires; l'importance et la légitimité du processus participatif et du contrôle national de ces activités; la nécessité de faire face aux problèmes liés aux capacités nationales d'élaboration et d'exécution des CSLP dans les meilleures conditions et d'harmoniser les politiques et les services des donateurs en vue d'appuyer la réalisation des objectifs des CSLP. Cette réunion, qui visait à appuyer les programmes de réduction de la pauvreté en Afrique, s'est tenue en marge de celle du Groupe technique du Partenariat stratégique avec l'Afrique qui regroupe des représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ainsi que de l'Union européenne.

10. Pour centrer les politiques de lutte contre la pauvreté sur des objectifs précis, la CEA a lancé, au cours de la période considérée, un programme actif de recherche visant à améliorer les actions menées à cet égard par l'analyse des liens entre pauvreté, nutrition et santé, mais aussi entre pauvreté, croissance et équité. Pour cela, la cartographie de la pauvreté a servi de base à la ventilation de l'information relative

aux niveaux de pauvreté et à sa répartition spatiale ou géographique. Des cartes et des profils de la pauvreté concernant dix pays africains choisis par sous-région ont été établis. Ces documents ont été d'un apport considérable pour la deuxième réunion du Groupe de réflexion sur les CSLP.

11. Un fait important mérite d'être signalé. Il s'agit de la mise en place, au sein de la Division de la politique économique et sociale, d'un groupe chargé de l'économie de la santé, qui coordonnera l'intégration des questions se rapportant au VIH/SIDA dans le programme de travail de la Commission. Son mandat découle de la Déclaration du Millénaire, de la Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies infectieuses connexes, de la Déclaration adoptée, en septembre 2002, par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Consensus adopté, en mars 2001, par le deuxième Forum pour le développement de l'Afrique. Les activités menées par la CEA à ce titre ont visé à sensibiliser les décideurs aux défis que posent le VIH/SIDA et d'autres maladies liées à la pauvreté en matière de développement en vue de promouvoir la recherche de solutions appropriées aux niveaux national et régional.

12. Ces activités ont concerné la préparation d'études et de rapports de pays, la conduite de recherches et d'analyses, l'organisation d'ateliers et de séminaires de politique générale et l'assistance technique en matière de renforcement de la capacité des Etats membres à mettre en œuvre les divers engagements pris au titre de la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies. Elles ont aussi bénéficié de la collaboration d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations régionales telles que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Union africaine et la Banque mondiale. Un des moments importants de cette collaboration a été la préparation conjointe, par la CEA, ONUSIDA, l'OMS et l'UA, d'un rapport sur Le rôle des dirigeants pour une meilleure santé. Ce rapport a fait ressortir l'importance du rôle des dirigeants à tous les niveaux -gouvernement, société civile, communautés de base- en vue de barrer la route au VIH/SIDA et de lutter contre cette maladie dans un cadre multisectoriel.

13. Dans le domaine du développement de la statistique, les nombreuses activités menées ont porté sur le renforcement de la capacité des Etats membres en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données en appui au processus d'élaboration des politiques et de prise de décision au niveau national. Une attention particulière a été accordée à l'amélioration de la diversité et de la qualité des données concernant le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire et des priorités du NEPAD. Des activités spécifiques ont été menées à cet égard. On citera notamment la tenue d'ateliers et de séminaires destinés à mettre en relief les pratiques optimales et à échanger des données d'expérience sur l'élaboration d'indicateurs de mesure de la pauvreté; l'aide aux Etats membres pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993, le renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique en matière de collecte, de stockage et d'analyse des enquêtes sur les ménages ainsi que l'élaboration de séries chronologiques concernant des variables économiques et sociales importantes.

14. La Division a organisé - ou participé à- plusieurs réunions, conférences, séminaires et ateliers qui ont été consacrés aux questions figurant dans son programme de travail. Il s'agit notamment de la session annuelle de la Conférence des ministres de la CEA qui s'est tenue en octobre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud); de la réunion du groupe spécial d'experts sur la faisabilité des unions monétaires en Afrique qui a eu lieu en octobre 2002 à Accra (Ghana); de la réunion du groupe de discussion sur le VIH/sida, qui s'est tenue en mars 2002 en marge du troisième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF III) et d'un atelier de formation à la modélisation et à la prévision de la croissance économique en Afrique, qui a eu lieu en juin 2002 à Yaoundé (Cameroun). La Division a également lancé une série de séminaires internes les Séminaires de la Division de la politique économique et sociale, dont l'objectif était de créer un forum permettant aux fonctionnaires du secrétariat de faire des communications et de présenter les résultats de leurs recherches dans divers domaines. Depuis leur lancement, en 2002, 16 séminaires ont eu lieu. Ils ont contribué à améliorer la qualité des travaux d'analyse de la CEA et à démontrer leur intérêt pratique pour les Etats membres.

15. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le secrétariat a fourni des services consultatifs régionaux et appuyé le renforcement des capacités des gouvernements et des organisations intergouvernementales dans le domaine de l'analyse des politiques économiques et sociales. C'est ainsi qu'une assistance a été accordée aux Etats membres pour préparer des études techniques consacrées aux questions prioritaires suivantes: les accords de l'OMC; le commerce et l'investissement; les règles de concurrence et les marchés publics; l'impact de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE); la crise de la dette en Afrique; le renforcement des liens économiques et commerciaux entre les pays africains et les pays industrialisés.

Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable

16. Les activités de la CEA dans ce domaine ont visé à renforcer la capacité des Etats membres en matière d'élaboration d'arrangements, de politiques et de programmes institutionnels en vue de renforcer les liens entre les domaines interdépendants (sécurité alimentaire, accroissement de la population, préservation de l'environnement) et de faire mieux comprendre la nécessité d'un traitement global de ces questions dans la planification du développement; la CEA s'est également efforcée de mieux faire connaître les possibilités d'utilisation efficace de la science et de la technologie pour réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable et de fournir une assistance technique visant à améliorer la compréhension et la gestion des interactions complexes qui existent entre les domaines interdépendants.

17. Pour appuyer ces objectifs, le secrétariat de la CEA a mené des actions de nature très diverse. Celles-ci ont porté sur l'analyse des politiques et le plaidoyer en faveur d'actions destinées à appuyer la mise en œuvre de plans d'action régionaux et mondiaux. A cet égard, les activités saillantes ont été l'organisation de trois réunions de groupes spéciaux d'experts, tenues en décembre 2002 à Addis-Abeba, qui se sont penchés sur la mise en œuvre de la Déclaration

de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et ont examiné des questions émergentes concernant les domaines interdépendants.

18. Plusieurs publications périodiques et non périodiques ont été élaborées au cours de la période considérée au titre de l'appui aux activités de plaidoyer concernant les domaines interdépendants. Un numéro de la lettre d'information Estnet a ainsi été publié, de même qu'un numéro du Bulletin sur la population et le développement. D'autres produits ont vu le jour, dont une affiche sur la Journée mondiale de l'environnement de 2002.

19. Le Sommet mondial sur le développement durable s'est tenu en septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). La CEA a joué un rôle central dans la préparation des pays africains à ce sommet. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des organisations régionales et sous-régionales, elle a organisé plusieurs réunions qui visaient à établir une position africaine commune sur les questions du développement durable. Au cours du Sommet, la CEA a participé à plusieurs manifestations parallèles et coordonné la séance sur la mise en œuvre régionale au cours de laquelle les principaux défis qui se posent à l'Afrique en matière de développement durable ont été définis et les modalités d'action arrêtées.

20. Le Sommet mondial sur le développement durable a non seulement consacré deux des 11 chapitres de son Plan de mise en œuvre à l'Afrique et aux initiatives régionales, avec des programmes spécifiques pour chaque région, mais il a aussi mis la dimension régionale au cœur de la réalisation de l'intégration des trois piliers du développement durable - à savoir le développement économique, le développement social et la préservation de l'environnement - dans la planification du développement et les stratégies de réduction de la pauvreté. Ainsi, élaborant des mécanismes institutionnels au niveau régional, le Plan de mise en œuvre a souligné la nécessité de renforcer la capacité des commissions régionales de faire du développement durable un élément clé de leur mandat et de veiller à assurer un suivi efficace des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions du Sommet; d'encourager la participation de tous les acteurs concernés au processus; d'apporter un appui aux programmes

et aux partenariats régionaux au moyen d'une méthode interdisciplinaire et plurisectorielle et de suivre et d'évaluer les progrès accomplis, y compris en ce qui concerne la suite donnée aux décisions du Sommet.

21. Dans le cadre des efforts visant à assurer un suivi et une mise en œuvre intégrés des décisions du Sommet en Afrique, la CEA s'emploie actuellement à élaborer un ensemble d'indicateurs de performance permettant d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable selon les pays et les secteurs. Les conclusions de cette étude seront publiées dans une nouvelle publication majeure, le Rapport sur le développement durable en Afrique, qui donnera des indicateurs clés du développement durable et des modes de subsistance viables (comportant les éléments cruciaux de la dimension économique, sociale, institutionnelle et environnementale de la viabilité), fera ressortir des pratiques optimales et présentera des analyses approfondies sur certains thèmes choisis du développement durable. Les recherches en cours feront aussi l'objet des publications suivantes: Etat de la sécurité alimentaire en Afrique; Les systèmes fonciers et leurs implications sur la sécurité alimentaire en Afrique; L'état de la transition démographique, environnementale et agricole en Afrique.

Renforcer la gestion du développement

22. Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme ont visé à renforcer la capacité de gestion du secteur public, à promouvoir la bonne gouvernance et à encourager un élargissement de la participation des divers acteurs au processus de développement de l'Afrique. A ce titre, des séminaires, des ateliers et des réunions destinés à faciliter l'échange de données d'expérience dans le domaine de la bonne gouvernance ont été organisés. Des recherches, des études et des publications ont également visé à encourager les partenariats entre les secteurs public et privé et à créer un environnement propice à la croissance et au développement tirés par le secteur privé.

23. La Division prépare actuellement le premier Rapport sur la gouvernance en Afrique, qui est l'aboutissement des travaux qu'elle a

menés au titre du projet concernant Le suivi et la mesure des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance en Afrique. Cette publication annuelle majeure doit établir des critères de mesure et de suivi des progrès dans le domaine de la bonne gouvernance en Afrique. Son objectif essentiel est de promouvoir le dialogue et l'établissement de consensus sur des questions clés et d'élaborer, de maintenir et d'internaliser les normes de bonne gouvernance en Afrique.

24. Dans le cadre des travaux d'établissement du rapport, un ensemble d'indicateurs axés sur les trois dimensions de la gouvernance -représentation politique, efficacité institutionnelle et gestion économique et des entreprises- a été élaboré. Trois instruments d'enquête ont été élaborés en vue de produire des données et des informations pertinentes concernant la gouvernance dans 30 pays africains. Les pays choisis pour les besoins de l'enquête ont été répartis dans trois groupes correspondant à des phases 1, 2 et 3. Les rapports de pays ont été établis par des institutions nationales qui ont procédé sur la base des trois instruments précités. Les pays choisis pour la phase 1 sont l'Afrique du Sud, le Bénin, le Botswana, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal et la Tanzanie. Les pays intéressés par la phase 2 sont le Burkina Faso, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Lesotho, Maurice, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. La Côte d'Ivoire était également concernée par la phase 2, mais l'institution responsable de l'enquête a fait savoir qu'elle risquait de ne pas pouvoir exécuter le projet en raison de l'instabilité prévalant dans le pays. Les pays choisis pour la phase 3 sont le Cameroun, le Maroc, le Mozambique, le Niger, le Rwanda et le Tchad. Selon le calendrier de travail, un projet de rapport devrait être prêt en juin 2003. Il fera l'objet, aux niveaux interne et externe, de plusieurs examens critiques par des confrères avant d'être publié.

25. Le secrétariat de la CEA a également participé à plusieurs réunions, séminaires et ateliers sur des sujets liés à la bonne gouvernance et à la gestion du secteur privé au cours de la période considérée, ou organisé ces activités. En mai 2002, en collaboration avec le PNUD, la CEA a organisé le cinquième Forum sur la gouvernance en Afrique (AGF V) à Maputo (Mozambique) avec pour thème la gouvernance

locale pour lutter contre la pauvreté en Afrique. Le Forum a réuni des responsables gouvernementaux, des partenaires et des représentants de la société civile et du secteur privé pour étudier les liens entre la gouvernance locale et la lutte contre la pauvreté.

26. En février 2002, la CEA a participé à la réunion du groupe spécial d'experts organisée par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à Bahia (Brésil) sur les Innovations en matière de gouvernance et d'administration publique pour lutter contre la pauvreté. Cette réunion devait permettre à d'éminents experts et spécialistes de l'administration publique d'examiner, d'étudier et d'échanger des données d'expérience et des idées. La CEA a présidé la dernière séance de la réunion sur le thème Perspectives d'avenir-Recommandations de la Réunion et ordre de priorités pour l'avenir. Elle a également participé au quatrième Forum mondial tenu à Marrakech (Maroc) en décembre 2002 et présenté, à cette occasion, un document intitulé Instruments d'analyse et de suivi dans lequel elle présentait ses travaux d'élaboration d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la gouvernance. Le Forum avait principalement pour objectif d'étudier de nouveaux mécanismes qui permettraient de trouver des solutions viables et novatrices de gouvernance fondées sur les principes de dialogue et de partenariat.

27. En avril 2003, la CEA a participé à la neuvième Conférence annuelle sur le développement international de Harvard tenue à Boston ainsi qu'aux réunions du département des affaires économiques et sociales et du Conseil économique et social de l'ONU sur l'administration publique, à New York. La Conférence sur le développement international de Harvard est une réunion annuelle organisée par les étudiants de troisième cycle et les professeurs de la Kennedy School of Government et, cette année, le thème était Gouvernance et développement dans un environnement mondial en mutation. La CEA a fait un exposé à la séance consacrée aux Approches régionales de la bonne gouvernance. Lors des réunions du Département des affaires économiques et sociales, le Comité d'experts a abordé des sujets tels que les stratégies de recrutement de personnel de qualité dans le secteur public et le rôle de l'administration

publique en matière d'intégration des stratégies de lutte contre la pauvreté dans les activités menées en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Au cours de la période considérée, le secrétariat a également organisé plusieurs réunions axées sur le rôle des organisations de la société civile dans le NEPAD. Il s'agit notamment de la quatrième réunion du Comité directeur du Centre africain pour la société civile, tenue à Addis-Abeba en mars 2002 et de la réunion consultative des représentants de la société civile, également tenue à Addis-Abeba, en juin 2002. La CEA a participé aux deux réunions au cours desquelles les débats ont porté sur les moyens de faciliter la participation des organisations de la société civile à l'Union africaine (UA) et au NEPAD. Elle a également participé à la réunion de l'Equipe spéciale interorganisations chargée de préparer la première Conférence interministérielle OUA/UA sur le contrôle des drogues et la prévention du crime, tenue à Addis-Abeba en mai 2002. Au cours de cette réunion, elle a présenté un document, élaboré conjointement avec le PNUD, sur le thème Pauvreté et drogue.

28. Le secrétariat a envoyé une mission consultative technique auprès du Gouvernement sierra-léonais, qui en avait fait la demande, pour l'aider à formuler des politiques nationales pour les secteurs de l'énergie et de l'eau. L'équipe consultative a présenté au Gouvernement des recommandations générales sur la bonne gouvernance, l'énergie, l'eau et l'assainissement.

29. Reconnaisant la complémentarité des secteurs public et privé en matière de développement durable, le secrétariat de la CEA a organisé une réunion de groupe spécial d'experts sur l'Amélioration du cadre d'action en vue d'un partenariat secteurs public/privé, à Addis-Abeba en novembre 2002. Cette réunion avait pour but d'examiner le partenariat public/privé en Afrique, de recenser les meilleures pratiques dans ce domaine et de les évaluer. Un certain nombre d'études de cas ont été identifiées telles que le projet Stutterheim Affermage dans la province de l'Eastern Cape (Afrique du Sud) et le projet de Services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à Gweru (Zimbabwe). Les participants à la réunion ont formulé un certain nombre de recommandations pour renforcer ce partenariat et ont, en général, estimé qu'il lui fallait un environnement favorable pour se développer.

C'est pourquoi, il faudrait engager des réformes, créer un environnement politique international stable, promouvoir la bonne gouvernance et la transparence.

Exploiter l'information pour le développement

30. Consciente de l'importance cruciale des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la nouvelle économie, la CEA aide ses Etats membres à renforcer leurs capacités et à créer un environnement permettant d'exploiter les TIC afin d'accélérer la croissance et le développement. Dans cette optique, il importe, de plus en plus, d'élaborer des politiques et des plans de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (NICI) qui intègrent les politiques à long terme, le contenu des infrastructures et les stratégies d'application dans les programmes nationaux de développement.

31. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la CEA a continué de jouer un rôle important en aidant les Etats membres à élaborer des plans NICI. C'est ainsi que des plans NICI ont été mis en place dans trois pays : Ghana, Mali et Niger; des plans sectoriels ont été élaborés en Ethiopie et une initiative pilote de gouvernance en ligne a été lancée en Gambie.

32. La CEA a également joué un rôle important en organisant la Conférence préparatoire régionale africaine au Sommet mondial de la société de l'information qui s'est tenue à Bamako (Mali) en mai 2002. La Conférence avait pour objet de faire connaître les avantages que l'Afrique pouvait tirer de la société de l'information et de présenter la contribution de l'Afrique à la mise en place de la société de l'information. Elle a adopté la Déclaration de Bamako, qui a esquissé la participation de l'Afrique au Sommet et beaucoup contribué à la première réunion préparatoire mondiale tenue à Genève en juillet 2002. Pour donner suite à la Conférence préparatoire de Bamako 2002, la CEA a organisé un débat électronique et des ateliers de formation qui ont permis aux parties prenantes intéressées de définir leurs rôles respectifs et leur contribution à la mise en place de la nouvelle société de l'information.

33. Autre activité importante entreprise dans le domaine du développement et des

applications des TIC, un atelier sur les TIC et l'enseignement supérieur s'est tenu en juillet 2002, en collaboration avec le Partenariat entre quatre fondations pour l'enseignement supérieur, à savoir les fondations Carnegie, Ford, Mac Arthur et Rockefeller. Outre le renforcement des partenariats actuels par la création de réseaux tels que le Réseau des acteurs africains et l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, la CEA a contribué à la création de quelques nouveaux partenariats. Il s'agit de fondations telles que l'Open Society Institute for Southern and West Africa (OSIS/OSIWA); Communications Assistance Foundation (CAF); et l'International Institute for Communications and Development (IICD).

34. Le secrétariat a également lancé un important programme de diffusion et de communication pour faire connaître les objectifs de l'Initiative " Société de l'information en Afrique" (AIS). Le programme a permis de produire principalement des émissions radiophoniques, de décerner des prix pour les médias, de publier des documents d'information, un bulletin sur les politiques relatives aux TIC en Afrique (iConnect Africa) et d'organiser des débats par des moyens électroniques sur la formulation de politiques en matière de TIC et sur la gouvernance en ligne.

35. Dans le domaine de la géo-information, le secrétariat a joué un rôle important dans la création des Infrastructures nationales de données spatiales et s'est rapidement affirmé comme un important centre de connaissances sur la géo-information, en créant un node d'échange d'informations géographiques qui permet aux pays membres de faire connaître leurs métadonnées. Il continuera également d'être une source d'informations géographiques pour les travaux de recherche que les autres Divisions de la CEA effectuent. Le secrétariat a également aidé les Etats membres à renforcer les moyens dont ils disposent pour gérer les informations géographiques en vue de la prise de décisions. Le Nigéria, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Botswana et l'Afrique du Sud ont bénéficié d'une assistance technique dans ce domaine.

36. La plupart des activités entreprises dans le domaine des services de bibliothèques et de l'information technique ont visé principalement à préparer la création du Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information

(AVLIN), conçu en 2001, pour permettre le partage de l'information et des connaissances sur le développement concernant l'Afrique. Au nombre de ces activités figure la création d'un Comité consultatif chargé de donner des conseils sur cette initiative.

37. Soulignant la nécessité de disposer de données récentes et précises pour prendre des décisions et analyser les politiques et donnant suite aux recommandations de CODI II, le secrétariat de la CEA a organisé la troisième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI III) à Addis-Abeba du 10 au 16 mai 2003 sur le thème Information et gouvernance. La réunion a regroupé des représentants de services nationaux de la statistique, de services de démographie, de bibliothèques universitaires, de services de télécommunication, d'organismes nationaux de cartographie, de services d'archives et de documentation ainsi que d'organisations de gestion de la géo-information. Les débats ont permis de souligner l'importance de l'information et de la bonne gouvernance en Afrique et de formuler des recommandations sur les stratégies d'utilisation de l'information pour améliorer la bonne gouvernance en Afrique.

38. Dans le cadre du CODI III, le secrétariat de l'Alliance mondiale pour le savoir a organisé, conjointement avec la CEA, le 13 mai 2003, la deuxième Journée africaine du savoir, qui a porté essentiellement sur les expériences en matière de TIC et de bonne gouvernance dans différents pays africains, sur les stratégies permettant de promouvoir la gouvernance en ligne en Afrique, sur les progrès accomplis en ce qui concerne les politiques relatives aux TIC, et sur les faits nouveaux en matière d'information et de connaissances. En tant que volet important de la deuxième Journée africaine du savoir, l'Alliance a organisé une exposition pour montrer les meilleures pratiques dans le domaine des TIC.

39. Parmi les autres événements importants qui se sont déroulés lors de CODI III, on compte la remise des prix décernés, dans le cadre de l'Initiative " Société de l'information en Afrique", aux journalistes et organes de presse qui ont apporté une contribution importante au développement des TIC et à la mise en place de la société de l'information en Afrique. Cette remise de prix est une initiative de la CEA qu'appuient OSIWA, OSISA, IICD et le Centre de recherche

pour le développement international (CRDI) du Canada. Cette année, des prix ont été décernés à 11 journalistes et organismes de 11 pays dans différentes catégories.

Améliorer la condition de la femme

40. La pauvreté chez les femmes est un problème particulièrement aigu en Afrique, où les femmes se trouvent marginalisées dans le processus de développement économique et social. C'est pourquoi, les politiques et les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent avoir pour objet de donner aux femmes les moyens nécessaires pour qu'elles participent activement au processus de développement, et réduire les inégalités entre les sexes en tant que premier pas vers la résolution du problème de la pauvreté en Afrique. Certes, la condition de la femme africaine s'est beaucoup améliorée, mais il y a toujours un fossé entre les paroles et les actes nécessaires pour progresser dans ce domaine.

41. Au fil des années, la CEA s'est employée à contribuer à la promotion de la femme dans le processus de développement économique et social par le biais de la formation, de la recherche, de la sensibilisation et de la diffusion d'informations sur les questions relatives aux femmes. Elle a également travaillé, en étroite collaboration avec les mécanismes nationaux, pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques des Etats membres en ce qui concerne la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes tenant compte des besoins des femmes.

42. Au cours de la période examinée, les activités entreprises ont eu pour objet de promouvoir l'intégration des préoccupations des femmes dans les politiques, programmes et structures des Etats membres en vue d'atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes fixé dans les programmes d'action mondiaux et régionaux et pour mettre en œuvre les autres engagements concernant les femmes. Pour ce faire, beaucoup d'efforts et de ressources ont été consacrés à l'élaboration d'outils et d'instruments de mesure des progrès accomplis en ce qui concerne les priorités recensées dans les douze domaines critiques des programmes d'action. Instrument important à cet égard, l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique est un nouveau moyen de mesurer l'ampleur

des inégalités entre les sexes et l'efficacité des mesures visant à les réduire, ou dans la mesure du possible, à les supprimer. Les travaux en vue d'élaborer l'Indice sont déjà fort avancés et l'année 2003 marquera une nouvelle phase dans ce domaine, car l'Indice sera expérimenté dans 13 pays. Les résultats de ces travaux seront publiés dans deux publications qui paraîtront prochainement, le Rapport sur les femmes en Afrique, 2002-2003 et des Rapports sur la Situation des femmes par pays. L'Indice servira à sensibiliser les autorités politiques aux questions relatives aux femmes.

43. La Déclaration de Beijing (1995) a identifié, dans les activités non rémunérées et le travail non marchand des femmes, un sujet de préoccupation. En outre, la Commission de statistique des Nations Unies a également recommandé que les services nationaux de statistique comptabilisent les activités non rémunérées des femmes en se fondant sur des enquêtes sur les budgets-temps. Bien que les budgets-temps soient largement utilisés dans nombre de pays développés pour saisir la contribution des activités non rémunérées des femmes dans la comptabilité nationale, les pays africains en tiennent rarement compte dans leur budget national et dans leur comptabilité nationale. Les activités que mène la CEA dans ce domaine visent à sensibiliser les Etats membres à la question et à renforcer les moyens dont ils disposent pour intégrer les activités non rémunérées des femmes dans la comptabilité nationale et le budget national. Un acquis important à cet égard a été l'adoption, par la trente-cinquième session de la Conférence des ministres, tenue à Johannesburg en octobre 2002, d'une Déclaration ministérielle aux termes de laquelle les ministres ont approuvé les recommandations de la réunion du Comité " Femmes et Développement " (également tenu à Johannesburg en octobre 2002) demandant instamment aux Etats membres d'utiliser davantage les enquêtes sur les budgets-temps pour mesurer et intégrer les activités non rémunérées des femmes dans les plans nationaux en tant que premier pas dans la lutte contre la pauvreté.

44. Dans le cadre des efforts déployés par le secrétariat pour mieux informer l'opinion des questions relatives aux femmes, un bulletin, Gender Net, a été publié au cours de la période

examinée. Le bulletin, qui paraît en anglais et en français, fait l'inventaire des principaux programmes et activités de la CEA dans le domaine du genre et du développement. Cette publication et la mise à jour du site Web faciliteront le partage des connaissances et de l'information en ce qui concerne les questions relatives aux femmes.

45. La CEA a continué d'aider les Etats membres à renforcer le pouvoir économique des femmes en créant en 1998 deux mécanismes sous-régionaux de développement des entreprises pour les femmes, l'un à Lomé (Togo) pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, et l'autre à Kampala (Ouganda) pour la sous-région de l'Afrique de l'Est. Un site Web concernant cette initiative est en cours de création et sera bientôt opérationnel pour permettre aux femmes d'affaires africaines d'accéder à l'information, de se perfectionner et de renforcer leur pouvoir économique.

Promouvoir la coopération et l'intégration régionales

46. La période considérée a été marquée par un renforcement de l'intégration régionale grâce aux activités de la Division de la coopération et de l'intégration régionales. La Division a joué un rôle de catalyseur pour la promotion de la coopération et de l'intégration régionales en Afrique, en mettant principalement l'accent sur les questions de politiques, la mise en place de l'infrastructure et les services connexes dans les secteurs du transport et des communications, des ressources minérales, énergétiques et hydrauliques.

47. Dans cette optique, la CEA a aidé les communautés économiques régionales (CER) à renforcer leurs capacités de mettre en œuvre le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine. C'est dans ce cadre qu'elle a entrepris plusieurs études pertinentes sur les politiques. On peut citer, à cet égard, une étude sur l'harmonisation des politiques fiscales, axée principalement sur les rigidités structurelles inhérentes aux économies africaines qui rendent difficile l'harmonisation; une étude sur la convergence des programmes des CER, avec les objectifs et le projet de création de la Communauté économique africaine; et une étude sur la convergence macro-économique

et monétaire dans quelques groupements d'intégration régionale, en utilisant le COMESA comme étude de cas. La CEA a effectué d'autres études importantes, notamment deux études de faisabilité sur la création de zones de libre-échange pour la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD). En outre, elle s'apprête à publier le deuxième numéro du Rapport d'évaluation sur l'intégration en Afrique (ARIA). Le Rapport portera principalement sur les défis d'ordre politique et institutionnel que pose l'intégration régionale en Afrique, l'accent étant mis sur la rationalisation des activités des CER en vue d'assurer effectivement l'intégration régionale du continent.

48. Dans le domaine des transports et des communications, le secrétariat a organisé plusieurs réunions et ateliers sur les politiques ou y a participé et présenté des documents sur les cadres d'action et les conclusions des grandes études. On peut citer, à cet égard, une étude axée sur le commerce en ligne, la mise en valeur des ressources humaines et le transport de produits dangereux qui sera présentée, pour approbation, à la réunion d'un groupe spécial d'experts qui se tiendra à Addis-Abeba en octobre 2003; l'évaluation finale du programme de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA II) qui a permis d'examiner l'impact de la mise en œuvre du programme sur le développement des transports et des communications en Afrique; et un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro relative à la libéralisation du transport aérien en Afrique. Autres faits notables dans le domaine du transport et des communications, la CEA a aidé les Etats membres à intégrer la nouvelle politique de transport aérien dans leurs programmes nationaux de transport et certaines Communautés économiques régionales (COMESA, SADC et EAC) à adopter des règles de concurrence dans le cadre de la libéralisation du transport aérien dans les trois sous-régions. En outre, elle a joué un important rôle dans la formulation du volet du NEPAD concernant les infrastructures et elle a été chargée d'assurer le secrétariat pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro.

49. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques, le secrétariat a organisé plusieurs ateliers et réunions et travaillé, en collaboration étroite avec d'autres organisations, pour renforcer la coopération régionale et consolider le partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour le développement de ces activités. On peut citer, à cet égard, le séminaire sur la gestion des ressources minérales en Afrique tenu à Lusaka en août 2002; un atelier sur la création d'un Réseau africain des industries extractives, organisé en collaboration avec la CNUCED en février 2003 qui a permis de recenser un certain nombre de thèmes de travail généraux et potentiels du Réseau; et un atelier sur l'exploitation minière artisanale et les petites activités minières en Afrique qui a été organisé à Yaoundé (Cameroun) en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU en novembre 2002 et qui avait pour objet d'aider les Etats membres à intégrer les petites activités minières dans leurs stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté. Au nombre des autres activités menées dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales, figure l'élaboration d'un Recueil des meilleures pratiques dans les petites activités minières en Afrique.

50. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources énergétiques, les activités entreprises par le secrétariat avaient pour objet de promouvoir la coopération régionale et internationale pour développer ce secteur. Deux Rapports ont ainsi été élaborés, à savoir : une Evaluation des accords de mise en commun des installations de production et des prototypes de documents-cadres pour l'électrification rurale. Le secrétariat a également aidé le Gouvernement sierra-léonais à formuler une politique énergétique et hydraulique nationale.

51. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau, le secrétariat a participé à l'organisation et au service de la neuvième réunion annuelle du Groupe interorganisations pour l'eau en Afrique (IGWA), qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2002. Les réunions consultatives des rapporteurs nationaux chargés, pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord, de rédiger le Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau de l'Afrique se sont tenues à Addis-Abeba au cours de la période considérée. La CEA a également contribué au lancement

du Mécanisme de l'eau en Afrique au Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002, à travers les préparatifs et l'organisation du Water Dome, qui s'est tenu en marge du Sommet. La CEA a également participé à un atelier sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, organisé par la Banque mondiale à Nairobi en juin 2002; à la réunion du Comité directeur du Partenariat mondial pour l'eau; à la treizième session de l'Association régionale africaine d'hydrologie organisée par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à Mbabane (Swaziland), en décembre 2002; et aux diverses réunions préparatoires au Sommet mondial sur le développement durable. En outre, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, elle a entrepris d'exécuter un important programme intitulé Renforcement institutionnel du Groupe interorganisations pour l'eau en Afrique en vue de mettre en œuvre la Vision africaine de l'eau, financé par le Gouvernement néerlandais, pour souligner le rôle des ressources en eau dans l'intégration régionale.

Appuyer les activités sous-régionales de développement

52. Les activités de ce sous-programme ont été menées par les centres de développement sous-régional (CDSR) qui s'appellent désormais Bureaux sous-régionaux. Situés dans les cinq sous-régions du continent, les Bureaux sous-régionaux sont un lien important entre le siège de la CEA et les diverses communautés économiques régionales (CER), au niveau sous-régional, renforçant ainsi le rayonnement de la CEA. Ils apportent, en outre, une dimension sous-régionale aux travaux d'analyse de la CEA en déterminant, en définissant, en élaborant et en mettant en œuvre des initiatives et stratégies approuvées aux niveaux régional et mondial qui font partie intégrante de la vision et du mandat de la CEA.

En outre, les Bureaux sous-régionaux collaborent avec d'autres organismes des Nations Unies dans leurs sous-régions respectives dans le cadre du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies et du CAC/Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour mettre en œuvre les activités opérationnelles au niveau national.

53. Au cours de la période considérée, les Bureaux sous-régionaux se sont en priorité employés à aider les États membres et les CER à traduire les priorités et les objectifs du NEPAD en projets et programmes nationaux concrets et à faire connaître le NEPAD pour que les populations participent davantage à sa mise en œuvre. Dans la section suivante figurent les principaux résultats que chaque Bureau sous-régional a obtenus au cours de la période examinée :

Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord

54. Le Bureau s'est essentiellement employé à exécuter deux activités essentielles à savoir l'organisation d'un forum sur le capital humain et la réunion de son Comité intergouvernemental d'experts (CIE). La question prioritaire du capital humain dans la sous-région a été examinée dans trois optiques : (i) la formation et l'emploi des jeunes ; (ii) les jeunes et la capacité d'entreprise et (iii) la perspective euro-méditerranéenne. Cette tâche a été l'aboutissement de précédentes initiatives relatives au développement des marchés du travail en Afrique du Nord, notamment l'étude prospective à long terme y afférente.

55. Le Bureau, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), a organisé un séminaire interrégional préparatoire en janvier 2003 à Genève sur le rôle du commerce électronique dans le renforcement des capacités dans la zone de la Méditerranée. Plusieurs pays des trois régions ont assisté à ce séminaire.

Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest

56. Le Bureau a renforcé sa collaboration avec les principales organisations intergouvernementales (OIG) et les autres institutions du Système des Nations Unies au cours de la période considérée. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a continué à bénéficier d'un appui dans les domaines suivants : renforcement des capacités pour l'intégration du genre dans les programmes ; critères de convergence macro-économique et pour l'intégration monétaire ; et développement des technologies des TIC. La coopération avec l'Union économique et

monétaire ouest-africaine (UEMOA) a également été renforcée dans le cadre de l'élaboration d'un programme concernant l'agriculture. Le Bureau a également joué un rôle majeur dans l'élaboration d'un plan stratégique pour l'Organisation ouest-africaine de la santé, une institution spécialisée de la CEDEAO. En outre, il a activement participé au programme d'assistance à la reconstruction après le conflit dans les pays du bassin du fleuve Mano, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, qui a été lancé en 2000.

Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale

57. Parmi les principales réalisations du Bureau figurent la finalisation d'une étude sur un plan directeur pour les transports dans la sous-région et une étude sur le financement du développement des infrastructures. Ces deux études seront présentées à la manifestation spéciale sur les transports prévue au cours du premier semestre de 2003. D'autres activités importantes ont été, entre autres, l'élaboration du rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique centrale et la préparation de deux ouvrages intitulés : les défis du NEPAD et le développement de l'Afrique et l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique centrale. Ces publications font l'objet d'une forte demande car ils sont devenus les principaux documents de référence dans la sous-région et au-delà. Par ailleurs, le Bureau a fourni une assistance au gouvernement camerounais pour la préparation de ses cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et, à la demande de trois Etats, il est en train d'élaborer certaines priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est

58. Le Bureau a mis en œuvre les activités liées au NEPAD dans le cadre de l'initiative pour la reconstruction, le redressement et le développement après les conflits dans la région des Grands Lacs, en mettant l'accent sur les domaines des infrastructures, des ressources humaines, de la sécurité alimentaire et du développement institutionnel. Ces activités ont été entreprises en coopération avec l'OMS, l'UNESCO et la FAO. Dans le même esprit, le Bureau a préparé un certain nombre d'études

sur les implications des accords de l'OMC et de l'Accord de partenariat UE/ACP de Cotonou, pour les pays de la sous-région. Il a également participé à la préparation d'études et aux activités de suivi dans les domaines de la comptabilité des ressources naturelles et de la promotion de l'agroforesterie en tant que modèle d'application de PEDA, ainsi que du renforcement des capacités pour les nouvelles approches en matière de formulation de politiques de développement durable. Parmi d'autres activités importantes figurent : (i) la fourniture d'une assistance au Rwanda dans le domaine du développement des TIC et dans la mise en œuvre des plans et stratégies de mise en place des infrastructures nationales d'information et de communication (INIC) ; et (ii) les activités pour l'intégration systématique du genre. Le Bureau a fourni une assistance pour la restructuration du secrétariat de l'Accord sur le transport de transit dans le couloir septentrional ; lancé l'évaluation des Corridors central et septentrional, couvrant la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie dans le cadre du projet de plan directeur des transports en Afrique de l'Est. Ce travail a été l'une des principales contributions à la réunion régionale africaine tenue en mai 2003 à Addis-abeba.

Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe

59. Au cours de la période considérée, le Bureau a consacré beaucoup d'efforts et de temps à l'élaboration des documents à l'intention des organes délibérants pour la réunion de leur CIE et pour la manifestation spéciale sur les TIC et la gouvernance. Parmi les autres activités importantes entreprises figurent la préparation du Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe, qui portait essentiellement sur l'impact économique de la dégradation de l'environnement ; l'un, le Bulletin du développement de l'Afrique australe qui était consacré à la finalisation des questions clés concernant le NEPAD ; l'autre, Les marchés du travail et l'emploi en Afrique australe, qui a été examiné par une réunion du groupe spécial d'experts et dont les principales recommandations ont été adoptées par le Comité des ministres et des partenaires sociaux du secteur de l'emploi et du travail de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et un rapport sur l'évaluation

du projet relatif à la Promotion du secteur informel pour le développement en Afrique.

60. Plusieurs pays de la sous-région et des OIG ont bénéficié d'une assistance technique pour relever un certain nombre de défis : la Namibie, pour l'élaboration d'un programme national d'intégration des questions de genre ; la Zambie, pour le renforcement de son mécanisme national pour les questions de genre et l'Ouganda et la Zambie dans le cadre du mécanisme africain d'examen par les pairs du NEPAD. Une assistance technique a été également fournie au Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA) dans l'élaboration d'un Plan directeur pour l'infrastructure, un cadre pour évaluer l'impact du VIH/SIDA sur les petits exploitants agricoles et pour la formulation de programmes de mise en valeur des ressources humaines. La SADC et le COMESA ont bénéficié d'une assistance dans l'élaboration d'un plan de développement conjoint à long terme pour le Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne ; le programme de contrôle de la charge à l'essieu des véhicules et la sécurité routière pour le couloir de Beira. La coopération avec plusieurs institutions du système des Nations Unis a été encore renforcée au cours de la période ; avec le BIT, dans les domaines des TIC et l'emploi ; la CNUCED dans la mise en place d'un réseau africain d'exploitation minière et le PNUD dans la promotion du Projet du triangle de croissance Zambie - Malawi - Mozambique ; dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD et des objectifs de développement du Millénaire.

B. Résumé des activités de coopération technique

61. La CEA a un mandat qui est d'assister ses Etats membres et leurs institutions dans le renforcement de leurs capacités pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement grâce à des activités de coopération technique. Dans ce sens, les activités de coopération technique de la CEA complètent valablement ses activités régulières.

62. La coopération technique, qui prend la forme de services consultatifs régionaux sur demande, d'ateliers et de séminaires de formation, de bourses et de projets opérationnels, a pour objectif d'appuyer le renforcement des capacités nationales pour relever les défis considérables

du développement. L'équipe des conseillers régionaux de la CEA déployée dans les diverses Divisions des programmes, effectue des missions consultatives et fournit une assistance technique aux Etats membres qui le demandent, pour leur permettre de relever des défis d'ordre politique et technique clairement définis dans les différents secteurs. Un accent particulier est également mis sur les besoins des pays sortant de conflit.

63. Au cours de la période considérée, la CEA a répondu à un certain nombre de demandes d'assistance technique dans des domaines couvrant l'ensemble de son programme de travail, en tenant compte des priorités et des objectifs du NEPAD, de la Déclaration du Millénaire ainsi que des conclusions des principales conférences mondiales. Parmi les principaux domaines d'importance, figurent la gestion de la dette extérieure et des systèmes statistiques nationaux, le renforcement du pouvoir économique des femmes et la promotion des droits légaux et humains des femmes.

64. Dans le domaine de la gestion de la dette extérieure, l'assistance a pris la forme d'une formation en matière de renforcement des capacités pour la gestion de la dette. A cet égard, le secrétariat a organisé deux réunions régionales de formation à l'intention de hauts responsables des bureaux nationaux de gestion de la dette, une à l'Institut de développement économique et de planification (IDEP) à Dakar, (Sénégal) en juin 2002 et l'autre à l'Ecole supérieure de banque à Alger, (Algérie) en septembre 2002.

65. Dans le domaine des réformes et de la modernisation des douanes, une assistance a été fournie aux secrétariats de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA) pour la modernisation de leurs procédures de compensation douanières pour faciliter les flux commerciaux entre les deux sous-régions.

66. Les services consultatifs fournis dans le domaine de la statistique ont essentiellement porté sur l'assistance aux Etats membres dans le renforcement des capacités pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données à l'appui du processus de prise de décisions au niveau du pays, particulièrement en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et du NEPAD. Dans

ce contexte, une assistance a été fournie à plusieurs Etats membres pour l'évaluation de leurs capacités statistiques ainsi que pour l'élaboration et l'adoption de directives internationales pour l'évaluation de la pauvreté et l'utilisation des enquêtes sur les ménages.

67. Dans le domaine du renforcement du pouvoir économique des femmes, deux ONG régionales, à savoir le Fonds de développement pour les femmes africaines et les Femmes dans l'économie : Mondialisation et organisation, ont bénéficié d'une assistance pour la prise en compte des questions concernant le renforcement du pouvoir socio-économique des femmes et pour la promotion du rôle des femmes dans l'économie informelle.

68. Dans le contexte de la promotion des droits légaux et humains des femmes, le secrétariat a fourni une assistance à plusieurs Etats membres, OIG et ONG dans la mise en œuvre de leurs Plans d'action nationaux pour la

promotion du statut juridique des femmes, de la sensibilisation aux instruments internationaux et nationaux concernant les droits humains. A cet égard, une assistance a été fournie aux gouvernements du Niger et du Burundi et au Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique. L'assistance a été également fournie au Rapporteur spécial sur les droits des femmes en Afrique, dans l'élaboration du Plan d'action pour les droits des femmes à l'éducation et à l'administration de la justice. Plusieurs Etats membres et OIG ont également bénéficié d'une assistance pour le renforcement des capacités pour l'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes nationaux, ainsi que pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Plate-formes mondiales et régionales. A cet égard, un atelier de formation a été organisé par le secrétariat en juin 2002 à Ouagadougou, (Burkina Faso).

Chapitre III

Réunions des organes subsidiaires, notamment les Comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA

69. Le mécanisme intergouvernemental de la Commission est composé d'organes chargés des principales questions de développement et d'organes subsidiaires/sectoriels. Le nombre des organes et des organes subsidiaires a été rationalisé conformément aux décisions prises par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA à sa trente-cinquième session tenue en octobre 2002 à Johannesburg, (Afrique du Sud) de réorganiser les organes subsidiaires de la Commission. L'actuel mécanisme intergouvernemental est le suivant :

(a) Organes s'occupant des principales questions de développement

- i) La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

La Conférence se réunit une fois par an, conformément à la décision prise par sa trente-quatrième session tenue en mai 2001 à Alger, (Algérie). Elle est précédée de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts.

- ii) Le Comité intergouvernemental d'experts (CIE) des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. Au cours de la période considérée, tous les cinq Bureaux sous-régionaux ont tenu les réunions de leur CIE.

b) Organes subsidiaires/sectoriels

- i) Comité de la coopération et de l'intégration régionales
- ii) Comité " Femmes, genre et développement "
- iii) Comité de l'information pour le développement
- iv) Comité du développement humain et de la société civile
- v) Comité du développement durable
- vi) Comité de l'industrie et du développement du secteur privé

70. Tous ces organes sectoriels se réunissent en session ordinaire une fois tous les deux ans. La réunion biennale du Comité de la coopération et de l'intégration régionales et celle du Comité " Femmes et développement " se sont tenues en mars 2002 et en octobre 2002 respectivement à Addis-Abeba (Ethiopie) et à Johannesburg, (Afrique du Sud). Les conclusions des travaux de ces deux réunions ont été présentées à la dernière session de la Commission. Sur les quatre réunions sectorielles prévues restantes, le Comité de l'information pour le développement (CODI) et le Comité du développement humain et de la société civile ont tenu leurs réunions biennales du 10 au 17 mai 2003 et les 26 et 27 mai 2003 respectivement à Addis-Abeba, (Ethiopie).

71. Les discussions, les décisions et les principales recommandations adoptées aux réunions des organes subsidiaires tenues depuis la dernière session de la Commission sont résumées ci-après.

1. Comité du développement humain et de la société civile (CDHSC)

72. La deuxième réunion du Comité du développement humain et de la société civile de la CEA s'est tenue les 26 et 27 mai 2003 à Addis-Abeba (Ethiopie). L'ONUSIDA a collaboré avec la CEA dans le cadre de la coopération et des partenariats interinstitutions des Nations Unies avec la Commission. Ont assisté à cette réunion, les experts provenant de la société civile et des secteurs public et privé. Les débats, axés essentiellement sur le thème " Participation et partenariat dans le développement de l'Afrique " ont en particulier souligné l'importance de la participation et du partenariat comme base de l'examen des questions liées à l'éthique et à la responsabilité, à la fourniture des services publics, au VIH/SIDA et aux besoins spécifiques en développement des pays sortant d'un conflit.

73. Des recommandations spécifiques ont été faites sur la manière d'établir des partenariats entre les gouvernements africains, les partenaires du développement et les autres parties prenantes dans la lutte contre le VIH/SIDA aux niveaux national et régional. Ces recommandations serviront de base pour la formulation de la contribution régionale aux discussions du groupe informel sur le VIH/SIDA prévues à la 58ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2003.

74. Un cadre pour le renforcement et la promotion de la participation et des partenariats a été élaboré, qui entre autres, créera les modalités pour la diffusion des " meilleures pratiques " à l'intérieur et à l'extérieur du continent, les réformes institutionnelles et les initiatives de renforcement des capacités nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015. Par ailleurs, une liste des indicateurs permettant d'assurer le suivi de l'efficacité de ce cadre a été établie à la réunion.

2. Comité de l'information pour le développement (CODI)

75. Sur la base des débats techniques et des conclusions des première et deuxième réunions du CODI, les participants à la troisième session du Comité (CODI III) qui s'est tenue sur

le thème " Information et gouvernance ", ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du CODI II ainsi que les stratégies pour l'exploitation de l'information pour la bonne gouvernance en Afrique.

76. Les participants ont également examiné et recommandé des stratégies pour assurer durablement la dotation en ressources et l'entretien des services, des systèmes et des institutions d'information pour que l'information pertinente soit disponible et accessible aux décideurs et au public sous une forme qui soit prête à être utilisée. Les participants ont plus spécialement fait les principales recommandations suivantes :

- a) La CEA devrait élaborer un cadre pour le partenariat entre les secteurs public et privé pour l'Afrique dans l'utilisation de TIC favorisant le développement équitable;
- b) Les Etats membres devraient adopter un processus pour évaluer leurs capacités statistiques. Au départ, des pays volontaires devraient faire des essais et adopter des outils et des processus pour l'examen par les pairs des capacités statistiques dans le cadre de l'appui aux engagements du NEPAD par un groupe d'experts fournis par la CEA/PARIS 21.
- c) Les Etats membres, la CEA et la communauté internationale devraient encourager des initiatives en matière de TIC coordonnées pour réduire l'écart numérique entre l'Afrique et le reste du monde en vue d'établir un fonds de solidarité numérique pour l'Afrique.
- d) Le Comité de l'information pour le développement (CODI) devrait mettre sur pied un groupe de travail qui serait chargé d'intégrer et de publier les politiques et les stratégies techniques communes en vue d'un meilleur accès à l'information pour le développement.
- e) Le Comité de l'information pour le développement devrait réunir un groupe de travail multidisciplinaire et multinational en vue d'établir, comme il se doit, les modèles de données et les méthodes d'accès qui traitent

aussi bien des fournisseurs de données que des besoins des consommateurs en informations géographique et statistique pour appuyer le NEPAD.

3. La sixième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) de l'Afrique de l'Ouest

77. La sixième Réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique de l'Ouest a été organisée à Banjul (Gambie) du 22 au 24 mai 2003.

78. Au cours de cette réunion, le Comité a examiné le rapport d'activité du Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest durant la période allant de juin 2002 à mai 2003, ainsi qu'un certain nombre de publications techniques, notamment le Rapport sur la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest (2003) ; la situation en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique de l'Ouest ; l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes nationaux ; le rapport sur l'état d'avancement des Plans de mise en place d'une infrastructure mondiale de l'information et de la communication dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ; les applications de la biotechnologie dans l'agro-industrie et la mise en place de petites et moyennes entreprises ; le rapport intérimaire sur l'application des critères de convergence macroéconomique et la situation en ce qui concerne la création d'une zone monétaire unique en Afrique de l'Ouest ; et les problèmes posés au développement par la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.

79. En ce qui concerne les questions statutaires, le Comité intergouvernemental d'experts a examiné le projet de programme de travail du Bureau pour la période biennale 2004-2005, le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme pour la paix destiné aux pays de l'Union du fleuve Mano ainsi que les plans d'orientation et de mise en œuvre pour la deuxième phase du programme. La réunion a également été informée des principales initiatives et de l'évolution des programmes au sein de la Commission ; des préparatifs en vue de la quatrième édition du Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV),

notamment des programmes et modalités pour l'organisation d'un séminaire sous-régional sur la gouvernance avant ADF IV. Le texte de la conférence publique sur " la coopération et l'intégration régionales en Afrique de l'Ouest : une évaluation critique ", qui a eu lieu pendant la cinquième Réunion du Comité intergouvernemental d'experts, qui s'est tenue à Niamey (Niger) en juin 2002, a également été distribué aux participants. La conférence publique a été donnée par le Secrétaire exécutif de la CEDEAO.

80. Toujours dans le même cadre, le Comité intergouvernemental d'experts a pris note des deux importantes initiatives liées au conflit, qui sont actuellement mises en œuvre par le Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, à savoir : le Développement en vue d'un Programme pour la paix dans les pays de l'Union du fleuve Mano ; ainsi que l'étude réalisée sur les répercussions économiques du conflit en Côte-d'Ivoire.

81. La réunion a également permis d'examiner les modalités de mise en œuvre du NEPAD, avec un accent particulier sur le Mécanisme africain d'examen par les pairs (APRM).

4. La dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique du Nord

82. La dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique du Nord a été organisée à Tanger (Maroc) du 16 au 18 mai 2003.

83. La réunion a examiné les rapports traitant des thèmes suivants : les activités menées pendant la période biennale 2002-2003 et le programme de travail pour la période biennale 2004-2005 ; la situation économique et sociale, notamment une étude spéciale réalisée sur le secteur privé en Afrique du Nord ; la coopération et l'intégration régionales avec un accent particulier sur la dimension commerciale ; la situation en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement durable ; l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes nationaux ; les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des plans relatifs aux infrastructures nationales de l'information et de

la communication dans les pays de l'Afrique du Nord ; la lutte contre la sécheresse et la désertification en Afrique du Nord.

84. Le Comité a fait les observations et recommandations ci-après :

- a) L'étude spéciale réalisée sur le secteur privé a été d'une importance capitale pour la région et il a fallu poursuivre l'analyse approfondie entreprise sur le secteur, de même que l'étude du rôle en évolution constante de l'Etat ;
- b) En ce qui concerne les questions portant sur l'intégration et à la coopération sous-régionales, le Bureau de la CEA en Afrique du Nord devrait entreprendre les actions ci-après :
 - i) Examen des choix et stratégies pouvant être réalisés dans le cadre des multiples zones de libre échange qui se chevauchent ;
 - ii) Recherche axée sur l'intégration des systèmes de production ;
 - iii) Etude de la question visant à rendre plus efficace, la participation des Etats membres aux négociations de l'OMC ;
- c) L'organisation d'une réunion d'experts sur les questions du genre pour permettre l'échange de données d'expérience et pour concevoir une stratégie soucieuse de parité entre les sexes dans les domaines de l'éducation, de la communication et de l'information

5. La vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) de l'Afrique centrale

85. La vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) du 15 au 17 avril 2003.

86. La réunion a examiné les questions suivantes au sein de la région : progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de la CEA aux niveaux sous-régional et régional ; état d'avancement de l'intégration régionale ; évaluation de l'intégration physique et état de la gouvernance dans les pays de la sous-région. La

réunion a également examiné le rapport sur les conditions économiques et sociales dans la sous-région.

87. Le Comité a fait d'importantes observations et remarques qui sont les suivantes

- a) En vue de vulgariser le NEPAD, la CEA devrait, dans tous ses documents techniques, mettre l'accent sur les principales activités menées pour appuyer la mise en œuvre de l'initiative sur l'ensemble du continent ;
- b) Le Rapport sur la situation économique et sociale devrait systématiquement inclure une analyse sur l'état de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes nationaux ;
- c) La prochaine édition du rapport sur la situation économique et sociale (2004) devrait consacrer un chapitre important à la question du marché du travail et de l'emploi dans la sous-région. L'évaluation de la contribution du secteur pétrolier à la croissance économique globale de la sous-région devrait être tout aussi importante (2005).
- d) La CEA devrait entreprendre une étude sur la dynamique intersectorielle afin d'aider les Etats membres à déterminer les conditions les plus appropriées qui permettraient aux économies de la sous-région de parvenir à la maturité structurelle ;
- e) La CEA devrait profiter des réunions du Comité intergouvernemental d'experts pour évaluer les progrès réalisés au niveau de l'intégration régionale dans la sous-région en vue d'une plus large diffusion des conclusions de la réunion sur ce sujet. La CEA pourrait se saisir de cet important outil d'évaluation pour préparer son Rapport d'évaluation sur l'intégration en Afrique ;
- f) Afin d'aider les institutions de recherche opérant dans la sous-région dans leurs activités de sensibilisation, la CEA devrait élaborer un recueil qui mettrait l'accent sur leurs mandats, leur programmes de travail et leurs budgets respectifs en vue

d'une plus large diffusion au sein et en dehors de la sous-région.

6. La neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) de l'Afrique australe

88. La Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe s'est tenue à Maseru (Lesotho) du 24 au 26 février 2003.

89. La réunion a examiné plusieurs rapports traitant d'une grande diversité de questions sectorielles et thématiques de la sous-région. Parmi celles-ci, on peut citer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de la CEA aux niveaux sous-régional et régional ; les principaux événements survenus dans les domaines économique et social avec une référence toute particulière aux conséquences de la dégradation de l'environnement ; l'état de la coopération et de l'intégration régionales ; la situation en ce qui concerne la gouvernance ; l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et programmes nationaux ; la situation en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement durable ; l'état d'avancement des Plans de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication ; la formation des compétences dans le secteur minier ; les stratégies pour l'accès des femmes à la propriété foncière et la promotion du secteur informel pour le développement.

90. Le Comité a recommandé que :

- a) Dans le Rapport sur la situation économique et sociale en Afrique australe, figure et des statistiques sectorielles désagrégées, afin de refléter la contribution de chaque secteur au PIB, avec un accent tout particulier sur les performances réalisées dans le secteur agricole.

Le rapport devrait aussi traiter des questions importantes que sont la répartition des revenus et l'accès aux services sociaux dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté.

- b) Des séminaires de sensibilisation où serait examinée l'importance critique de

la prise de conscience du public du rôle de l'Initiative du NEPAD et de ses relations avec l'Union africaine, devraient être organisés avec un appui fonctionnel de la CEA ;

- c) Afin de permettre aux pouvoirs publics et aux partenaires du développement de traiter efficacement des questions de genre, il conviendrait de mettre en place au niveau des pays, des données et informations sur le genre ;
- d) Sachant qu'il importe de parvenir à la sécurité alimentaire, les méthodes de production agricole devraient être révolutionnées afin d'être conformes au Programme global de développement de l'agriculture en Afrique. Un Plan Marshal serait nécessaire pour transformer l'agriculture en Afrique ;
- e) L'Equipe spéciale conjointe sur les TIC du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe devrait étudier la possibilité d'harmoniser les programmes des deux institutions ;
- f) Les droits coutumiers devraient être harmonisés avec ceux des Etats en ce qui concerne les dispositions du régime foncier et des droits de succession, afin qu'ils permettent tous deux d'aborder les questions de l'égalité entre les sexes et les objectifs d'équité entre les sexes. Une telle harmonisation devrait également inclure des lois et instruments qui permettent sa mise en œuvre.

7. La septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) de l'Afrique de l'Est

91. La septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique de l'Est s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 7 au 10 octobre 2002.

92. La réunion a examiné les questions suivantes : la situation économique et sociale de l'Afrique de l'Est, notamment les processus de coopération et d'intégration régionales au sein des groupements sous-régionaux existants ; le

règlement des conflits à travers l'Afrique de l'Est ; la participation de la sous-région au processus du NEPAD et aux initiatives y afférentes ainsi que les questions liées au genre . La réunion a également examiné des questions qui se posent aux gouvernements, notamment des propositions en vue du renforcement des capacités statistiques dans la sous-région ainsi qu'un calendrier pour le renforcement des capacités en ce qui concerne la comptabilité dans le domaine des ressources naturelles.

93. Les principales observations et recommandations faites par le Comité ont essentiellement tourné autour de la nécessité pour la CEA de poursuivre son soutien à la sous-région dans les domaines ci-après :

- a) L'évaluation des coûts des conflits afin de sensibiliser les pays membres et les partenaires sur la nécessité de prévenir la résurgence de ces crises et de promouvoir une culture de la paix . Il a été souligné la nécessité de disposer d'un calendrier d'ensemble post-conflit pour la relance, la croissance et le développement de la sous-région, y compris le renforcement de l'Initiative concernant les Grands Lacs
- b) L'établissement de directives pour promouvoir les processus de coopération et d'intégration régionales au sein des groupements économiques régionaux existants. A cet égard, il a été jugé nécessaire que les CER harmonisent leurs programmes de libéralisation des échanges et que les Etats membres intègrent dans leurs politiques, programmes et priorités, les engagements qu'ils ont pris à l'égard des groupements régionaux ;
- c) Le renforcement de la participation de la sous-région au processus du NEPAD, notamment dans les domaines de la gouvernance, du rôle en évolution constante des Etats et du développement des infrastructures, notamment pour ce qui a trait à l'harmonisation des réglementations du transit le long des corridors existants.

Chapitre IV

Trente-sixième session de la Commission/ Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

A. Participation

94. La trente-sixième session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue le 1 juin 2003 au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba (Ethiopie). Elle était présidée par Son Excellence, M. Trevor Manuel, Ministre des finances de la République d'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Bureau sortant de la Conférence, dont le mandat a été prorogé à l'unanimité. Des discours ont également été prononcés à la cérémonie d'ouverture par M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et par M. Amara Essy, Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine (UA).

95. Ont assisté à la réunion les représentants des Etats membres suivants de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

96. Les observateurs des Etats membres suivants de l'ONU étaient présents : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Norvège, Palestine, Pays-Bas, République démocratique populaire du Corée, République Tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Suède, Turquie, Yémen et Yougoslavie.

97. Les institutions spécialisées et organes suivants des Nations Unies étaient représentés : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), Fonds international de développement agricole (FIDA), Bureau international du travail (BIT), Fonds monétaire international (FMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau des Commissions régionales à New-York, Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE), Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique à l'ONU, Banque mondiale, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

98. L'Union africaine (UA) et la Banque africaine de développement (BAfD) étaient également représentées à la réunion.

99. Les observateurs des organisations intergouvernementales suivantes ont assisté à la réunion : Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES), Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Banque de la ZEP, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Union du Maghreb arabe (UMA), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Ligue des Etats arabes, Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Agence canadienne de développement international (CIDA), Direction de la coopération pour le développement (DCD).

100. Les observateurs des organisations non-gouvernementales suivantes étaient également présents : AFRICARE, AFRODAD, Art of living Foundation et Global Alliance for Women's Health (GAWH).

B. Ordre du jour et programme de travail

101. La Conférence a adopté l'ordre du jour et le programme de travail suivants :

Point 1 de l'ordre du jour : Séance I

- Discours de M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique
- Allocation du Président de la Commission, M. Trevor Manuel, Ministre des finances de la République d'Afrique du Sud
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

Point 2 de l'ordre du jour : Séance II

Examen du rapport et des principales recommandations du Comité d'experts

Point 3 de l'ordre du jour : Séance III

Débat général sur le thème de la Conférence : "Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement"

Point 4 de l'ordre du jour : Séance IV

Examen de la Déclaration ministérielle

Point 5 de l'ordre du jour

Questions diverses

Point 6 de l'ordre du jour

Clôture de la réunion.

Election du Bureau

102. Il n'y a pas eu d'élection. Le mandat du Bureau élu l'année précédente a été prorogé d'une année en raison de la courte période qui s'était écoulée entre la Conférence de l'année précédente et la Conférence en cours. Ceci avait été décidé au début de l'année par les Etats membres à l'issue de consultations entre le Secrétaire exécutif et les doyens des ambassadeurs africains. Par conséquent, le Bureau a été maintenu comme suit :

Président :	Afrique du Sud
Premier Vice-Président :	Cameroun
Deuxième Vice-Président :	Ghana
Troisième Vice-Président :	Kenya
Rapporteur :	Soudan

C. Compte rendu des travaux

Allocutions d'ouverture

103. Dans ses remarques liminaires, M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a souhaité la

bienvenue aux invités à Addis-Abeba et remercié la Banque africaine de développement (BAfD) pour son excellente coopération qui a permis de synchroniser la Conférence des ministres avec les réunions annuelles de la BAfD, conformément aux vœux exprimés à Johannesburg l'année précédente par la Conférence des Ministres de la CEA. Il a noté que la Conférence était devenue une instance importante pour la définition et le plaidoyer d'un programme de développement d'inspiration et de gestion africaine ainsi que pour l'adoption d'une position commune africaine sur des questions clefs.

104. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance de la Conférence de cette année et a rappelé aux participants qu'elle se déroulait en même temps que le Sommet du G8 à Evian (France) où des questions clefs étaient examinées dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), notamment la paix et la sécurité, l'eau et l'assainissement, le VIH/SIDA et les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il a exprimé l'espoir que la réunion d'Evian déboucherait sur un appui accru à l'Afrique. Le Secrétaire exécutif a toutefois rappelé aux participants que de nombreuses questions fondamentales pour le continent n'étaient toujours pas résolues et que les importants débats de la présente réunion sur la responsabilité mutuelle et la cohérence des politiques avaient pour objectif d'accélérer le règlement de ces questions.

105. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance du thème de la Conférence, dont les résultats contribueraient aux discussions des nombreuses réunions à venir où la position de l'Afrique continuerait à être renforcée. Il a indiqué que le rôle du Fonds monétaire international serait débattu lors des réunions annuelles suivantes du FMI et du Comité du développement. En ce qui concerne la cohérence des politiques, les questions commerciales touchant l'Afrique, notamment le libre accès aux marchés, la protection des droits de propriété intellectuelle et la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires seraient examinés à la Cinquième réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancun (Mexique), en septembre et octobre 2003. La troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD III)

porterait essentiellement sur le développement social, la participation du secteur privé et la bonne gouvernance en Afrique.

106. Le Secrétaire exécutif a annoncé que la CEA organiserait une réunion de groupe d'experts africains sur l'allègement de la dette pour appuyer le programme d'allègement de la dette préconisé par plusieurs dirigeants africains. Les résultats de cette réunion contribueraient aux débats de la Conférence internationale sur la dette de l'Afrique proposée par la CEA, dont la tenue était prévue pour le début de 2004. Le Secrétaire exécutif a souligné la nécessité d'atténuer les effets du fléau du VIH/SIDA en Afrique dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir l'efficacité du développement, d'où l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la réunion en cours. A cet égard, il a informé les participants que le Secrétaire général de l'ONU venait de mettre sur pied une Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique qui aiderait à élaborer des instruments pour juguler l'épidémie. Il a remercié le Comité d'experts et son Président pour le travail exceptionnel qu'ils avaient effectué dans le cadre de la préparation de la session en cours.

107. Dans son allocution à la Conférence, M. Amara Essy, Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine (UA), a souhaité la bienvenue aux ministres et leur a annoncé qu'après la création de l'Union africaine au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA tenu en 2002 à Durban (Afrique du Sud), les débats du Sommet suivant, prévu en juillet 2003 à Maputo (Mozambique) porteraient essentiellement sur l'édification des structures de l'UA qui revêtent une importance particulière, et notamment sur les mécanismes de création d'une banque centrale africaine commune qui gérerait les réserves monétaires nationales des banques centrales de l'UA et encouragerait l'acceptation par la communauté internationale d'une monnaie africaine commune. M. Essy a rappelé que l'UA avait pour mission de servir l'Afrique et il a exhorté les Etats membres à utiliser les services qu'elle offrait. Il a réitéré l'engagement de l'UA à travailler en étroite collaboration avec toutes les structures mises en place pour faciliter la mise en œuvre du NEPAD et a rappelé, dans ce contexte, l'excellente collaboration de l'UA avec la CEA pour la préparation et le service du Forum pour le développement de l'Afrique de 2002, qui avait été consacré à l'intégration régionale.

108. M. Trevor Manuel, Ministre des finances de la République d'Afrique du Sud, a remercié la CEA et la BafD pour les efforts déployés en vue de synchroniser leurs réunions. Il a expliqué qu'en raison de la courte période écoulée depuis la réunion précédente, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les doyens des ambassadeurs africains à Addis-Abeba avait décidé de maintenir le Bureau sortant pour assurer la continuité, avec l'Afrique du Sud comme Président, le Cameroun, Premier Vice-Président, le Ghana, deuxième Vice-Président, le Kenya, troisième Vice-Président et le Soudan, Rapporteur.

109. M. Manuel a rappelé qu'à Johannesburg, les Ministres avaient décidé de passer de la conception à l'action en ce qui concerne le NEPAD et que, depuis, le Comité des chefs d'Etats chargé de la mise en œuvre avait adopté le Mécanisme africain d'examen par les pairs. Il a fait remarquer qu'avec l'adhésion de 15 pays au Mécanisme, les dirigeants africains avaient manifesté leur volonté d'accepter la responsabilité du développement du continent et a exhorté les pays qui ne l'avaient pas encore fait, à adhérer au Mécanisme.

110. M. Manuel a rappelé aux participants qu'en leur qualité de ministres des finances, de la planification et du développement économique, ils avaient un rôle crucial à jouer pour concrétiser la responsabilité mutuelle dans le contexte de la mise en œuvre du NEPAD. Il faudrait suivre les performances et prendre des mesures correctives en cas de besoin, pour s'assurer que les gouvernements africains adoptent des politiques appropriées, poursuivent des objectifs communs et ne gaspillent pas les ressources. Il a instamment demandé aux ministres de prendre en considération, dans le processus de développement, l'auto-évaluation critique et le perfectionnement afin de promouvoir l'obligation redditionnelle mutuelle constructive.

Examen du rapport et des principales recommandations du Comité d'experts (point 2 de l'ordre du jour)

111. Le Président de la vingt-deuxième réunion du Comité d'experts a présenté le rapport du Comité, y compris le projet de résolution figurant dans le document E/CM.36/6, dont il a recommandé l'adoption. Il a indiqué que le rapport comprenait des observations et

des recommandations concernant les domaines suivants : situation économique et sociale en Afrique : recommandations sur le thème et les sous-thèmes de la Conférence ; le rapport annuel de la CEA de 2003 qui présentait les principales activités entreprises par le secrétariat au cours de l'année écoulée; et le projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 2004-2005.

112. La Conférence a pris note de la présentation et félicité le Comité d'experts pour le caractère exhaustif du rapport. Lors de l'examen du rapport, la Conférence a formulé les observations spécifiques et générales suivantes concernant les débats et les recommandations du Comité au titre de chacun des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés.

113. Au cours des débats sur le thème de la Conférence, les ministres ont noté avec satisfaction que 15 pays avaient ratifié le Mécanisme africain d'examen par les pairs. Toutefois, ils ont fait observer qu'il fallait poursuivre les efforts pour définir les indicateurs et le mode de fonctionnement du Mécanisme. Ils se sont félicités à cet égard des travaux techniques que mènent conjointement le secrétariat de la CEA et de l'OCDE pour élaborer des indicateurs destinés à suivre les progrès accomplis pour tenir les engagements concernant l'efficacité du développement et attendent avec beaucoup d'intérêt la fin des travaux.

114. Lors du débat sur le problème de la dette de l'Afrique, la Conférence a estimé qu'il fallait prendre en considération la dette intérieure dans les efforts en vue de rendre soutenable la dette globale. Ils ont également estimé qu'il était temps pour l'Afrique de prendre l'initiative en concevant des politiques et des instruments qui constitueraient la prochaine étape dans les efforts que fait la communauté internationale en vue de réduire le poids de la dette africaine. Ils se sont félicités, à cet égard, de la proposition du Secrétaire exécutif tendant à convoquer une réunion du Groupe d'experts africains en septembre 2003 pour examiner les propositions en vue de réduire la dette de l'Afrique, qui sera suivie d'une conférence internationale sur la dette de l'Afrique au début de 2004.

115. En ce qui concerne le VIH/SIDA, la Conférence a estimé que la pandémie constituait la plus grande menace pour le développement

de l'Afrique et que cette dernière était en proie à une crise d'une très grande ampleur à laquelle elle n'arrivait pas à faire face. Les participants ont préconisé, à cet égard, d'intensifier les efforts pour faire face à cette maladie en adoptant des mesures visant à réduire le taux de transmission telles que la distribution gratuite de préservatifs masculins dans les lieux publics.

116. En ce qui concerne le rôle que jouera le FMI en Afrique, la Conférence a souscrit aux observations du Comité d'experts en estimant que les conditionnalités demeuraient un sujet de préoccupation et demandé au FMI d'alléger les conditionnalités qu'il imposait aux prêts aux pays à faible revenu. Les ministres se sont également déclarés préoccupés par la restructuration en cours du FMI et de ses conséquences pour l'Afrique. Ils ont souligné, à cet égard, qu'il fallait prendre en compte les points de vue de l'Afrique dans le cadre de cette restructuration, étant donné que les pays africains étaient également partie prenante dans le Fonds.

117. Le représentant du Fonds s'est félicité des suggestions de la Conférence et a saisi l'occasion pour informer cette dernière des réformes en cours au Fonds. Il a assuré la Conférence que les responsables du Fonds prendraient en considération les idées de l'Afrique dans la réforme du FMI et accueillerait avec satisfaction toute suggestion tendant à améliorer les activités du Fonds. Il a informé les participants à la réunion que le nombre de conditionnalités que le Fonds imposait aux pays emprunteurs avaient régulièrement diminué ces dernières années et les assurés que cette tendance se poursuivrait. Il a révélé que le Fonds prévoyait d'organiser un atelier sur viabilité de la dette qui permettrait aux pays africains d'exprimer leur point de vue sur la question. En outre, il a indiqué que le Directeur général du Fonds se rendrait sous peu en Afrique pour montrer l'importance que le Fonds attachait au développement de l'Afrique.

118. La Conférence a adopté le rapport de la vingt-deuxième réunion du Comité d'experts et la résolution qui y est formulée, compte tenu de ses propres commentaires, observations et amendements.

Débat ministériel sur le thème de la Conférence-Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement (point 3 de l'ordre du jour)

119. En guise d'introduction au débat, Son Excellence Monsieur Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, a noté qu'il convenait d'examiner plusieurs thèmes de la Conférence relatifs à l'obligation redditionnelle mutuelle et à la cohérence des politiques, notamment la qualité et le volume de l'aide. Il a exprimé, à cet égard, l'espoir que la réunion du G8 en France prendrait des mesures spécifiques concernant le volume et la qualité de l'aide, en particulier, compte tenu des nombreuses propositions déposées, à cet effet, tels que le Mécanisme financier international proposé par le Gouvernement britannique. Le Premier Ministre a ajouté que, même si ces efforts permettaient d'accroître sensiblement les apports de ressources en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire (ODM), il fallait, toutefois, approfondir la réflexion sur le volume et la qualité de l'aide. Il a formulé plusieurs observations spécifiques sur d'autres questions à l'ordre du jour de la Conférence.

120. En ce qui concerne le problème de la dette, le Premier Ministre, a par exemple, fait observer que l'Initiative PPTE, bien qu'étant utile, avait de graves inconvénients. Il s'est appuyé pour cela sur l'expérience de son pays, l'Ethiopie, qui, selon lui, avait atteint le point de décision de l'Initiative PPTE un an auparavant. Ceci a été suivi peu après par la chute des cours du café, le principal produit d'exportation de l'Ethiopie et la dégradation des termes de l'échange, ce qui a rendu le poids de la dette extérieure insoutenable et incontrôlable. C'est pourquoi, l'Ethiopie n'a pas pu obtenir un allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, car, pour ce faire, un pays devait se conformer aux conditions fixées dans l'Initiative, notamment maintenir le rapport dette/exportations à un niveau soutenable. Le Premier Ministre a estimé que l'Initiative PPTE, dont les prévisions macro-économiques étaient trop optimistes, n'avait pas permis de trouver des solutions à ces problèmes et devait, en conséquence, être réexaminée. Il a proposé, à cet égard, qu'il convenait d'étudier l'équivalent de la notion de faillite utilisée dans le secteur privé pour atteindre les objectifs qui consistent à libérer les pays africains du poids de la dette et à promouvoir le développement. Il a exprimé l'espoir que les ministres souscriraient à la proposition de la CEA tendant à organiser une conférence sur la dette pour étudier ces questions.

121. En ce qui concerne le rôle du FMI en Afrique, le Premier Ministre a fait observer que certains cercles, on se demandait si le FMI répondait aux besoins de l'Afrique, en particulier, et des pays à faible revenu, en général. Bien qu'étant, lui-même, critique à l'égard du FMI, le Premier Ministre a dit qu'il ne partageait pas ces vues, car, à son avis, le FMI devait jouer son rôle en stabilisant le système financier international et en intégrant l'Afrique dans le système. A son avis, le retrait du FMI de l'Afrique aurait pour effet de marginaliser davantage le continent dans le système. En tout état de cause, en tant que partie prenante dans le Fonds, les pays africains, si insignifiant que soit leur poids, avaient le droit de faire entendre leur opinion dans les débats en cours sur la réforme du FMI. Il a demandé aux parties prenantes dans le Fonds, en particulier les pays du G8, de faire en sorte que le Fonds s'intéresse beaucoup plus, en l'appuyant, au développement du continent.

122. En conclusion, le Premier Ministre a fait observer qu'en raison de sa très forte dépendance à l'égard des flux de ressources extérieures, le continent avait renoncé à penser pour lui-même pour s'en remettre à des avis de source extérieure. Pour remédier à cette situation, il a demandé aux pays africains de présenter un programme de développement cohérent en remplacement des politiques et programmes inspirés par le FMI.

123. Les observations du Premier Ministre ont provoqué un débat animé entre les ministres. Le débat qui s'est tenu dans le cadre de la réunion portaient essentiellement sur les volets suivants.

124. En ce qui concerne le rôle du FMI en Afrique, un certain nombre de ministres ont noté que certains continuaient d'être sceptiques quant à l'importance et à l'efficacité du FMI en raison des maigres résultats économiques que les pays africains ont obtenus en appliquant les orientations préconisées par le FMI. Ils ont cité des cas où à cause des restrictions minimales de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), des pays n'ont pas pu accéder aux prêts concessionnels de l'IDA. Ceci a obligé certains pays à prendre des prêts de faible montant du FMI pour mieux accéder aux prêts concessionnels de l'AID. Les participants ont fait observer, à cet égard, que les fonds du FMI n'étaient pas assortis de conditions libérales et exprimé l'espoir que les réformes en cours permettraient, en principe, au Fonds d'accorder

des financements à des conditions de faveur aux pays en développement. En dépit de ces inconvénients, les ministres ont estimé que le FMI avait un important à jouer en mobilisant des ressources et en encourageant l'investissement privé.

125. En ce qui concerne l'orientation stratégique du Fonds, les participants ont noté qu'étant donné qu'il incombait au Conseil d'administration du FMI fixer cette orientation, toute proposition tendant à réformer le Fonds devrait consister à influencer sur le Conseil. Plusieurs participants ont souligné que le Fonds avait des obligations à l'égard de l'Afrique, qui en était partie prenante. Ils se sont, à cet égard, inquiétés du fait que les Africains étaient faiblement représentés dans les institutions de Bretton Woods du point de vue du personnel et des membres du Conseil d'administration. Certains participants se sont également inquiétés du fait que le Fonds prenait souvent des décisions concernant l'Afrique sans consulter, au préalable, les responsables africains. Ils ont notamment évoqué le projet que le FMI examinait, à savoir, faire du Département Afrique deux départements, l'un pour les anglophones, l'autre pour les francophones, ce qui comme ils l'ont noté, rappelait les divisions coloniales, une décision que les Africains désapprouvaient. Les participants ont souligné qu'il fallait, tout particulièrement, procéder avec circonspection dans ce domaine et agir après avoir dûment consulté les Etats membres.

126. En ce qui concerne l'allègement des conditionnalités, les participants ont fait observer que la nécessité de concilier une plus grande prise en charge des politiques par les pays et les conditionnalités dont les institutions financières internationales assortissaient leurs prêts était un des principaux problèmes qui se posaient avec le FMI et les autres institutions financières internationales. Ils ont noté que le FMI posait de trop nombreuses conditions intrusives et, partant, compromettait la prise en charge par les pays. Les participants ont affirmé que pour être efficaces, les conditionnalités devraient s'inscrire dans le cadre de politiques et programmes nationaux cohérents. En outre, le Fonds devait poser moins de conditions structurelles et les assortir de calendriers souples de mise en œuvre, en particulier, en ce qui concerne les réformes

qui portent sur des questions délicates telles que la privatisation des entreprises publiques.

127. Notant que les conditionnalités croisées empêchaient l'accès à des ressources faisant cruellement défaut, la Conférence a exhorté les institutions de Bretton Woods, les partenaires bilatéraux et la Banque africaine de développement (BAfD) à éviter les conditionnalités croisées en octroyant des prêts aux pays africains.

128. En ce qui concerne la viabilité de la dette, les participants ont souligné que l'Initiative PPTE renforcée n'avait pas entraîné la viabilité à long terme de la dette, comme le montre l'expérience des pays ayant achevé le programme sans obtenir d'allègement substantiel de leur endettement. La Conférence a suggéré que l'Initiative fasse l'objet d'un examen plus approfondi, compte tenu de ses imperfections. Il a été avancé que les mesures relatives à la viabilité reposaient sur des prévisions de croissance macroéconomique qui ne tenaient pas suffisamment compte de la vulnérabilité des économies africaines aux chocs exogènes. En conséquence, les pays avaient du mal à atteindre les objectifs de croissance - les objectifs d'inflation et de déficit budgétaire n'étaient pas souvent atteints dans certains pays. Il a également été souligné que les hypothèses irréalistes de croissance, de recettes budgétaires et d'exportations contrariaient les efforts de respect des programmes du FMI. Des participants ont estimé que le FMI devrait inclure un cadre réaliste dans son analyse de la viabilité de la dette. A cet égard, ils ont souligné qu'il était important d'y incorporer des chocs exogènes comme ceux résultant de la fluctuation des cours des produits de base, des catastrophes naturelles et de l'insuffisance de l'aide. Des participants ont démontré de façon convaincante qu'il fallait rendre les prêts assortis de conditions libérales accessibles aux pays ayant subi des chocs exceptionnels tels que des attaques terroristes ou les conséquences de nouvelles maladies transmissibles.

129. S'agissant de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, la Conférence a jugé qu'il était dérisoire et trop restrictif. Des délégués ont fait valoir que l'allègement de la dette dans le cadre de cette initiative ne constituait qu'une infime portion du financement nécessaire au développement et

ne suffirait donc pas à résoudre les problèmes de dette de l'Afrique. En fait, il a été souligné que l'Initiative PPTE pourrait être une source de difficultés, dans la mesure où les pays ne pourraient accéder à des ressources supplémentaires, car étant tenus de limiter les nouveaux emprunts pour respecter les ratios de viabilité de la dette, fixés dans le cadre du programme.

130. Des participants ont noté avec inquiétude que certains créanciers non membres du Club de Paris, n'ayant pas pris part à l'Initiative PPTE, n'avaient pas accordé aux pays pauvres très endettés un allègement de leur dette. A cet égard, la Conférence a demandé au FMI de faire en sorte que tous les créanciers, y compris les créanciers commerciaux, participent au programme de l'Initiative PPTE. Dans le même ordre d'idées, la Conférence a demandé la création rapide d'un mécanisme juridique d'assistance technique permettant d'aider les pays pauvres très endettés dans les contentieux avec leurs créanciers, ainsi que le règlement définitif du contentieux qui oppose certains pays pauvres très endettés à leurs créanciers non membres du Club de Paris.

131. La Conférence a exhorté les partenaires de l'Afrique à reconstituer le Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et à assouplir les critères d'admissibilité afin que les pays candidats à l'Initiative PPTE bénéficient du programme. Elle a également demandé l'adoption de mesures propres à alléger le fardeau de la dette des pays à revenu faible/intermédiaire qui ne sont pas admissibles actuellement à un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE.

132. La Conférence a recommandé de tenir compte, dans la viabilité de la dette, de l'impact de la dette intérieure car celle-ci est devenue un problème majeur dans de nombreux pays africains. En effet, le surendettement intérieur limite la flexibilité budgétaire, augmente les taux d'intérêt intérieurs et évince l'investissement privé, freinant ainsi le développement du secteur privé. La Conférence a insisté sur la nécessité, pour résoudre ces problèmes, d'adopter des solutions d'origine interne, y compris l'application d'une gestion financière prudente et de politiques de développement du secteur privé, afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures.

133. La Conférence a entériné la proposition du Secrétaire exécutif de la CEA de convoquer un forum sur la dette pour débattre cette question et faire des recommandations spécifiques sur la manière dont les politiques et instruments des institutions financières internationales pourraient être revues dans le but de réduire le fardeau de la dette de l'Afrique. A ce propos, il a été suggéré d'inviter des experts africains de la diaspora à participer à ces discussions.

134. En ce qui concerne le Mécanisme africain d'examen par les pairs, les ministres ont souligné qu'il s'agissait d'un élément clef du NEPAD. Tout en félicitant les quinze pays ayant déjà adhéré au mécanisme, ils les ont exhortés à mettre en oeuvre rapidement les examens par les pairs, afin de démontrer encore une fois leur attachement au NEPAD. Ils ont également encouragé les pays n'ayant pas encore accédé au Mécanisme à le faire.

135. En ce qui concerne la cohérence des politiques et l'obligation redditionnelle mutuelle, la Conférence a pris note de l'importance de ces concepts pour la mise en oeuvre du NEPAD. Elle a d'ailleurs fait valoir que l'efficacité du développement serait impossible à réaliser sans cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle. Soulignant qu'un changement radical de comportement des deux parties du partenariat pour le développement serait nécessaire pour que l'obligation redditionnelle mutuelle devienne réalité, plusieurs participants ont rappelé l'engagement pris par les pays africains dans le cadre du NEPAD de poursuivre des politiques économiques rationnelles, d'améliorer les mécanismes de la gouvernance et d'élaborer des politiques et programmes d'origine interne pour réduire la pauvreté. Il a été souligné à cet égard, que le Mécanisme africain d'examen par les pairs constitue une base crédible d'évaluation et de suivi des engagements de l'Afrique, parce qu'il comporte une forte série d'indicateurs relatifs à la gouvernance politique, économique et des entreprises. Aussi, la Conférence a-t-elle invité les partenaires de développement de l'Afrique à maintenir l'accent sur l'accroissement de la quantité et de la qualité de l'aide publique au développement et de l'investissement direct étranger et à faire en sorte que leurs politiques ayant des incidences sur le développement de l'Afrique soient harmonisées et conformes aux objectifs de développement du Millénaire.

136. S'agissant du commerce, plusieurs participants ont fait remarquer que les négociations portant sur les éléments clefs du cycle de développement de Doha n'avaient abouti qu'à des résultats minimes, s'agissant des délais essentiels relatifs à l'accès au marché des produits agricoles. Les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique n'y figuraient pas. En outre, les participants ont été profondément préoccupés par les effets négatifs des subventions agricoles de l'OCDE sur le secteur agricole africain. A ce propos, la Conférence s'est félicitée de la proposition récente de Son Excellence Monsieur Jacques Chirac, Président de la République française, invitant les pays de l'Union européenne à supprimer les subventions sur les produits agricoles. En outre, la Conférence a invité les pays de l'OCDE à concentrer en début de période les bénéfices de la libéralisation du commerce au profit des pays les plus pauvres, en leur accordant un accès immédiat au marché en franchise de droits et hors quota, en supprimant les barrières non tarifaires et en élaborant un mécanisme approprié de stabilisation des prix.

137. En ce qui concerne le VIH/SIDA, la Conférence a estimé que l'épidémie ferait reculer le taux de croissance du PIB d'environ 1% à moyen terme, réduisant significativement ainsi les perspectives de réalisation du taux de croissance nécessaire à la réduction de la pauvreté. Les participants ont insisté sur la nécessité d'une mobilisation appropriée des ressources dans la lutte contre l'épidémie et ont reconnu le rôle de premier plan des ministres des finances, de la planification et du développement économique, dans ce domaine. En particulier, la Conférence s'est félicitée de la décision récente du Secrétaire général de l'ONU de créer la Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique (CVGA) et de la placer sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CEA.

138. Une représentante du Gouvernement du Royaume-Uni a fait un exposé sur la proposition récente de son gouvernement relative à une Facilité internationale de financement (FIF) qui comblerait le déficit de financement du développement entre les ressources déjà annoncées (à Monterrey, Johannesburg et Kananaskis) et celles qui permettraient d'atteindre les objectifs de développement Millénaire d'ici à 2015. La Facilité permettrait de doubler

le montant de l'aide au développement, qui passerait d'un peu plus de 50 milliards de dollars par an actuellement à 100 milliards de dollars par an d'ici à 2015. La représentante du Royaume-Uni a déclaré que la proposition s'inspirait de l'engagement commun pris au niveau mondial de lutter contre l'analphabétisme, la maladie, la pauvreté et le sous-développement dans les pays les plus démunis. Expliquant comment la Facilité fonctionnerait en pratique, elle a indiqué que les donateurs feraient une série d'annonces de contributions à long terme (de 15 ans chacune) à la Facilité. Chaque annonce constituerait un engagement irrévocable, soumis à une conditionnalité de financement de haut niveau. Sur la base de ces annonces, la Facilité émettrait des obligations en son nom propre sur les marchés de capitaux internationaux, concentrant ainsi l'aide au début de la période où les besoins seraient impérieux. Les capitaux mobilisés seraient versés aux pays les plus pauvres, chaque donateur utilisant le mécanisme de son choix.

139. La représentante du Gouvernement du Royaume-Uni a expliqué qu'il y aurait des garanties nécessaires afin que les donateurs puissent vérifier que le financement mobilisé par la Facilité a servi au but prévu par les pays qui se sont engagés à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Elle a également souligné que la Facilité serait un mécanisme de financement temporaire et non une banque de développement ou un organisme d'aide. Le décaissement des fonds correspondrait à des cycles de programmes de 4 à 5 ans, assurant ainsi la prévisibilité indispensable à une aide efficace. La Facilité devrait exister pendant une quinzaine d'années, le cycle des remboursements se poursuivant sur une autre quinzaine d'années, à la fin desquelles la Facilité serait dissoute.

140. La Conférence a accueilli avec intérêt la facilité proposée et a indiqué qu'il s'agissait de la première du genre destinée à mobiliser des ressources supplémentaires pour aider les pays les plus pauvres à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Elle a relevé ses nombreuses innovations utiles, telles que les efforts de résolution de la question de la prévisibilité, de déliement de l'aide ou de concentration sur les pays pauvres.

Examen de la Déclaration ministérielle (point 4 de l'ordre du jour)

141. Au titre de ce point de l'ordre du jour, M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA, a présenté le projet de Déclaration ministérielle en insistant sur son contexte et son articulation. Il a indiqué, en substance, que la Déclaration rappelait les discussions de la dernière session de la Commission tenue à Johannesburg et de grands événements mondiaux récents. La Déclaration énonce les responsabilités des pays africains dans le cadre du Mécanisme africain d'examen par les pairs et celles de la communauté des donateurs; évoque l'harmonisation des politiques et les actions nécessaires au renforcement des capacités du secteur public; aborde les questions de cohérence des politiques et d'efficacité du développement au-delà de l'APD; rappelle les défis de Doha et de Cancun à la lumière des engagements qui ont été pris; lance un appel pour une conférence internationale sur la dette pour définir une position africaine; examine les incidences du VIH/SIDA sur les capacités humaines et institutionnelles; et propose des mécanismes institutionnels et des outils de suivi permettant de déterminer les résultats des deux parties du partenariat pour le développement.

142. Les ministres ont longuement discuté du projet de Déclaration et l'ont adopté tel qu'il a été amendé (la version révisée de la Déclaration ministérielle figure à l'annexe I du présent rapport).

Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

143. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Clôture de la réunion (point 6 de l'ordre du jour)

144. Au cours de la cérémonie de clôture, M. Omar Kabbaj, Président du Groupe de la Banque africaine de développement a été invité à faire une brève déclaration à la Conférence. Il a félicité la CEA pour les activités entreprises en faveur du développement de l'Afrique et a réitéré l'engagement de la BAfD à renforcer la coopération avec la CEA. Il a cité comme exemple de ce partenariat la nouvelle Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique, dont il aurait l'honneur d'être membre. Il a déclaré qu'il était optimiste en ce qui concerne le

nouveau partenariat entre le monde développé et le monde en développement sur la base d'intérêts mutuels et de responsabilités partagées. M. Kabbaj a fait remarquer que la CEA et la BAfD avaient fourni des conseils techniques dans le cadre de l'élaboration du Mécanisme africain d'examen par les pairs et qu'elles étaient disposées à continuer de fournir leur expertise inestimable en ce qui concerne le développement de l'Afrique. A cet égard, les Perspectives économiques en Afrique, publication conjointe de la BAfD et du Centre de développement de l'OCDE pourraient fournir un appui technique à la mise en œuvre du Mécanisme africain d'examen par les pairs.

145. S'agissant des relations de l'Afrique avec ses partenaires du développement, M. Kabbaj a exprimé son appui à la proposition concernant les examens mutuels à effectuer tous les deux ans sur la base de rapports produits par la CEA et l'OCDE. La BAfD jouerait un rôle de premier plan dans la coordination du Programme de comparaison internationale (PCI) pour l'Afrique, important programme statistique qui, produirait non seulement des données pour les comparaisons de pouvoir d'achat, mais pourrait également aboutir au renforcement des capacités statistiques nationales. Il a ajouté que la BAfD ne doutait pas que des données fiables seraient produites pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

146. La BAfD se félicitait de l'appel en faveur d'une coordination et d'une coordination poussées des politiques de la part des deux parties au partenariat de développement. Il a rappelé que la BAfD, en collaboration avec les autres banques multilatérales de développement et le CAD/OCDE, avait travaillé sur l'harmonisation des politiques et des procédures dans des domaines tels que la gestion financière, les achats et l'environnement. Il a rappelé le consensus qui s'était dégagé au Forum de haut niveau tenu à Rome sur la transition de l'harmonisation institutionnelle à l'harmonisation au niveau des pays. Il a en outre rappelé que l'Ethiopie figurerait dans le premier groupe de pays qui participeraient à la mise en œuvre volontaire des procédures harmonisées. Il a conclu en réitérant la nécessité de coopérer et de mettre en commun des ressources humaines et financières limitées pour le développement de l'Afrique.

147. Dans sa conclusion, le Secrétaire exécutif de la CEA a assuré que la CEA souhaitait ardemment promouvoir l'appropriation par l'Afrique du processus de développement et, qu'elle ferait de son mieux dans ce contexte, pour encourager une contribution des Africains de la diaspora à l'élaboration de stratégies locales africaines.

148. Sur le plan de résultats immédiats de la réunion, M. K.Y. Amoako a promis que la CEA poursuivrait avec le CAD/OCDE ses activités concernant l'efficacité du développement, en espérant qu'elles déboucheraient sur la production d'un rapport détaillé qui serait présenté à la Session de 2005 de la Commission. Entre-temps, un rapport intérimaire serait soumis à la prochaine réunion de la Commission en 2004.

149. M. K.Y. Amoako a également noté que durant la réunion en cours, les ministres avaient approuvé la proposition de la CEA de convoquer une réunion du groupe d'experts africains sur l'allègement de la dette en septembre 2003, qui serait suivie au début de 2004 d'une Conférence internationale sur la dette de l'Afrique chargée d'aider à définir les politiques, instruments et initiatives en vue de la réduction de la dette de l'Afrique.

150. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que la réunion avait été exceptionnelle à maints égards puisque, pour la première fois, la Session de la Commission s'était tenue en même temps que les réunions annuelles de la Banque africaine de développement. Le Colloque annuel qui avait toujours été la marque des réunions annuelles, de la BAfD avait été conjointement parrainé, cette année, par la BAfD et la CEA. M. K.Y. Amoako a attribué ces réussites à l'excellent soutien reçu de la BAfD par l'intermédiaire de son Président M. Omar Kabbaj.

151. Le Secrétaire exécutif a remercié à S.E., M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, pour ses remarques liminaires qui avaient donné le ton aux débats ministériels sur le thème de la Conférence. Il a également exprimé sa gratitude aux ministres, aux gouverneurs de banques centrales et aux experts qui avaient contribué au succès de la Conférence.

152. Pour conclure, M. Trevor Manuel, Ministre des finances d'Afrique du Sud et Président de la Conférence a exprimé sa profonde

gratitude aux membres du Bureau pour leur appui. Rappelant deux points importants soulevés par le Premier Ministre de l’Ethiopie, Meles Zenawi, au cours des débats, il a estimé que l’introspection inhérente à la recherche d’un modèle commun pourrait reposer sur deux ambitions : mettre fin

au “ syndrome du chômeur de longue durée” et prouver que “ les Africains n’avaient pas renoncé à réfléchir par eux-mêmes “.

153. Le Président a ensuite déclaré la réunion close.

Annexe 1: RESOLUTION ET DECLARATION MINISTERIELLE ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA TRENTE-SIXIEME SESSION

A. Résolution

841 (XXXVI) Programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 2004-2005

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 838 (XXXV) du 20 octobre 2002 adoptée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, par laquelle elle a approuvé les propositions de révision du Plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour la période 2002-2005;

Ayant examiné le projet de programme de travail pour la période biennale 2004-2005, figurant dans le document E/ECA/CM.36/5;

Prenant note de la structure du nouveau programme, approuvée par la Conférence des ministres et le Conseil économique et social, qui est caractérisée par une concordance des structures sur le plan organisationnel et des programmes, une réduction du nombre des sous-programmes et un regroupement des activités étroitement liées en un sous-programme unique pour favoriser les synergies et gagner en efficacité et en impact dans la prestation des services;

Convaincue que la nécessité de créer de nouveaux services organiques, à savoir la Division du commerce et de l'intégration régionale, le Bureau de la coordination des politiques et des programmes et la Division de la gestion des ressources humaines et des finances, et de changer l'appellation de la Division de la gestion du développement en Division de la gestion des politiques de développement, démontre la détermination de la Commission à améliorer la gestion de son programme et à exécuter ses activités de fond;

Notant avec satisfaction les travaux menés actuellement par la CEA pour l'élaboration d'un cadre de suivi des engagements et des résultats de l'Afrique et de ses partenaires de développement, en vue d'améliorer l'efficacité du développement et de réaliser les objectifs de développement du Millénaire et les priorités du NEPAD;

Convaincue que les propositions contenues dans le projet de programme de travail pour la période biennale 2004-2005 contribueront significativement au développement économique et social de l'Afrique;

1. Approuve le programme de travail de la Commission pour la période biennale 2004-2005, tel que contenu dans le document E/ECA/CM.36/5;
2. Invite le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale des Nations Unies à:
 - i) Appuyer les propositions de structures organisationnelles et de programme du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;
 - ii) S'assurer que des ressources suffisantes sont mises à la disposition de la Commission pour l'exécution de ce programme de travail.

B. Déclaration ministérielle

Addis-Abeba (Ethiopie), le premier juin 2003

1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Addis-Abeba (Ethiopie), le 1er juin 2003, sous les auspices de la Commission économique

pour l'Afrique (CEA), rappelons que lors de notre Conférence tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) les 19 et 20 octobre 2002, nous étions parvenus à un consensus sur de nombreuses questions d'une importance capitale pour accélérer le progrès et le développement de l'Afrique et pour relever le défi que représente la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous rappelons avoir noté à Johannesburg qu'une des caractéristiques principales du NEPAD est la transformation des partenariats pour le développement, sur la base de l'obligation redditionnelle mutuelle.

2. Nous reconnaissons que depuis la Conférence de Johannesburg, un large consensus s'est dégagé sur l'importance cruciale, pour l'efficacité du développement, de l'obligation redditionnelle mutuelle, de l'harmonisation et de la cohérence des politiques, comme l'ont montré les débats de la réunion de haut niveau sur l'harmonisation tenue à Rome le 23 février 2003, de la huitième réunion ministérielle des pays pauvres très endettés tenue à Kigali le 29 avril 2003, des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI tenues à Washington les 12 et 13 avril 2003, du dialogue spécial de haut niveau entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'OMC tenu à New-York le 21 mars 2003 et du Forum de haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) tenu à Paris le 22 et 23 avril 2003. Concrétiser ces engagements est le défi que nous avons à relever.

3. Nous attachons une grande importance à nos débats, du fait qu'ils sont un effort important, de la part de l'Afrique, pour mettre en œuvre l'obligation redditionnelle mutuelle, promouvoir la cohérence des politiques, contribuer à ce que le Fonds monétaire international serve mieux l'Afrique, relever les défis macroéconomiques que pose le VIH/SIDA et, partant, contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

Obligation redditionnelle mutuelle, cohérence des politiques et efficacité du développement

4. Face au ralentissement du taux de croissance de l'Afrique, qui est passé de 4,3 % en 2001 à 3,2% en 2002, au nombre effarant de 29,4 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA et au grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue, soit 380 millions, aux conflits armés dans plusieurs pays - ce qui a entraîné un recul des taux de croissance et inversé les progrès en matière de développement humain, - nous sommes très préoccupés par la mauvaise situation économique et sociale en Afrique.

5. Nous reconnaissons que si les tendances actuelles se poursuivent, l'Afrique n'atteindra pas les objectifs de développement du Millénaire. Pour inverser ces tendances, des relations nouvelles et redynamisées entre l'Afrique et ses partenaires, fondées sur la confiance et sur une responsabilité partagée en ce qui concerne l'efficacité du développement, sont nécessaires. Nous reconnaissons que des mesures d'urgence, coordonnées et soutenues pour instaurer de telles relations, sont également nécessaires. Nous croyons fermement qu'il est absolument essentiel, dans ces relations nouvelles, que les engagements pris de part et d'autre, fassent l'objet d'un suivi effectué conjointement et de manière constructive.

6. Nous avons également souligné que l'appropriation par l'Afrique des stratégies de développement du continent devait être à la base des partenariats transformés que nous cherchons à mettre en place avec nos partenaires du développement. Pour cela, nous devons élaborer nos propres politiques et programmes de réduction de la pauvreté, améliorer les systèmes de gouvernance et résoudre les conflits sur le continent.

7. Nous rappelons qu'à Johannesburg, nous avons décidé que nous devons de notre part, mener des politiques économiques saines, libérer le potentiel du secteur privé, élargir l'accès aux marchés et développer le commerce intra-africain pour mettre en œuvre effectivement les priorités du NEPAD. Nous avons souligné l'importance de la discipline budgétaire et de l'amélioration des systèmes de gestion des dépenses publiques dans nos pays. Nous avons recommandé que les décideurs africains poursuivent vigoureusement la réforme des cadres réglementaires et des politiques en matière de concurrence pour créer un environnement propice au secteur privé. Nous avons souligné la nécessité d'ouvrir nos marchés

aux autres pays africains en réduisant les droits de douane, en démantelant les procédures douanières lourdes et en améliorant l'infrastructure.

8. Nous croyons que le Mécanisme africain d'examen par les pairs approuvé par le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD constitue une bonne base pour l'évaluation et le suivi des engagements de l'Afrique. Il assurera une évaluation systématique qui permettra de suivre les progrès vers les résultats attendus, d'identifier et de renforcer les pratiques les meilleures, d'évaluer les besoins en capacité et de prendre les mesures correctives nécessaires.

9. Le Mécanisme africain d'examen par les pairs a déjà identifié un certain nombre d'indicateurs clés qui englobent la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance des entreprises et le développement socioéconomique, y compris l'accès aux services sociaux de base dont il conviendra d'assurer le suivi. Nous exhortons le Mécanisme à inclure aussi des indicateurs d'égalité entre les sexes et d'accès des femmes aux ressources, en tant qu'indicateurs importants du progrès socio-économique.

10. Nous nous félicitons du fait que 15 pays africains ont déjà signé le Mémorandum d'accord du Mécanisme africain d'examen par les pairs. Nous exhortons ces pays à passer à l'application pratique des examens et administrer ainsi la preuve que les pays africains sont déterminés à honorer les obligations énoncées dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous exhortons les autres pays africains à adhérer rapidement au Mémorandum d'accord du Mécanisme africain d'examen par les pairs.

11. Nous encourageons nos partenaires du développement à continuer de s'employer à augmenter le volume de l'aide, à en améliorer la qualité et à renforcer la cohérence des politiques, qui sont autant d'éléments très importants, s'ils veulent s'acquitter de leur responsabilité en matière d'obligation redditionnelle.

12. En ce qui concerne le volume de l'aide, nous saluons les progrès accomplis dans le cadre de divers forums, notamment le Consensus de Monterrey et les engagements concernant l'aide publique au développement (APD) pris par les pays membres du G-8 et par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les partenaires sont plus nombreux à arrêter des échéances précises pour la réalisation de l'objectif défini par les Nations Unies, c'est-à-dire consacrer 0,7% du PIB à l'aide, et la plupart des autres intensifient leurs efforts en matière d'aide. En dépit de ces engagements, le niveau des flux d'APD vers l'Afrique reste très préoccupant et doit être augmenté davantage. Nous recommandons donc que les efforts déployés par les partenaires, en vue d'atteindre l'objectif des Nations Unies ainsi que de tenir les engagements de Monterrey et du G-8, soient pris en compte en tant qu'éléments importants dans les examens conjoints de l'efficacité du développement.

13. En ce qui concerne la qualité de l'aide, nous nous félicitons des progrès réalisés par nos partenaires en vue d'aligner leurs programmes d'aide sur des stratégies de développement national élaborées par les pays. Cependant, la lenteur avec laquelle les partenaires alignent les modalités de leur aide sape les systèmes et les processus nationaux de développement, et la multiplicité des procédures et des conditions liées à l'aide qui en résulte, impose à nos pays des coûts de transaction élevés. Dans ce cadre, nous proposons que nos partenaires de développement prennent rapidement des mesures pour accorder un appui budgétaire aux pays, là où c'est nécessaire. L'aide n'est toujours pas prévisible et n'est pas décaissée à temps, ce qui crée des difficultés à nos pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre de mesures essentielles pour la stabilité macro-économique et la réduction de la pauvreté. Nous proposons donc que les examens des pratiques des donateurs, comportent des critères pour l'évaluation de la qualité de l'aide, compte tenu des préoccupations mentionnées.

14. Nous reconnaissons que la faiblesse de la capacité institutionnelle entrave gravement la capacité des pays africains à fournir des services efficaces à leur population. Nous recommandons que nos partenaires de développement intensifient leurs efforts pour appuyer les efforts déployés par les pays pour renforcer leurs capacités et que les pays africains donnent la priorité au recrutement et au maintien d'experts africains de la diaspora ainsi qu'à la formation en cours d'emploi des fonctionnaires.

15. Nous accueillons favorablement la création envisagée de la Facilité de financement international (FFI) comme étant la première de son genre, son but étant de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des pays les plus pauvres pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement du millénaire. Nous reconnaissons ses nombreuses innovations, notamment ses travaux sur la prévisibilité, l'accent mis sur les moyens de délier l'aide et l'importance accordée aux pays à revenu intermédiaire. Nous envisageons de tenir des discussions plus approfondies avec nos partenaires de développement sur les opérations de la Facilité, notamment sa structure sur la gouvernance.

16. Nous reconnaissons que la cohérence des politiques est une condition clef de l'efficacité du développement. Nous exhortons nos partenaires à veiller à ce que toutes les politiques ayant un impact sur le développement de l'Afrique, notamment celles qui concernent l'APD, le commerce, l'accès aux marchés et l'agriculture, aillent dans le sens des objectifs de développement du Millénaire. Nous recommandons aussi que nos partenaires adoptent des politiques intérieures propres à accroître les flux d'investissement direct étranger vers l'Afrique.

17. Nous notons avec une profonde préoccupation que les subventions agricoles de l'OCDE ont une incidence négative majeure sur le secteur agricole de nos pays. Nous nous félicitons de la proposition faite par le Président de la France, Son Excellence Monsieur Jacques Chirac de supprimer les subventions aux produits agricoles comme étant un pas important pour assurer un plus grand accès des produits africains aux marchés. Par ailleurs, nous notons avec préoccupation que, bien que les partenaires du développement mettent l'accent sur la nécessité de diversifier les économies africaines et de les orienter vers des produits finis à forte valeur ajoutée, la progressivité des droits dans le régime commercial international entrave la diversification des économies africaines. Ce problème est aggravé par la chute des prix des produits de base. A cet égard, nous demandons aux pays de l'OCDE d'agir pour faire bénéficier les pays les plus pauvres des fruits de la libéralisation du commerce en fournissant immédiatement aux exportations de ces derniers un accès en franchise et hors quota, de démanteler les barrières non tarifaires et de mettre au point un mécanisme approprié de stabilisation des prix. Nous exhortons nos partenaires du développement à appuyer la promotion d'exportations stratégiques et la mise en place de l'infrastructure en vue d'améliorer la compétitivité de l'Afrique dans le commerce mondial.

18. Nous nous félicitons des efforts récents déployés par les producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest pour utiliser le mécanisme de règlement des différends de l'OMC afin de contester les subventions accordées aux fermiers des pays riches, lesquelles ont fait chuter le prix du coton sur le marché international. Nous reconnaissons que c'est là un important pas pour l'amélioration des perspectives de réduction de la pauvreté dans la sous-région, compte tenu du fait que le coton représente entre 50 à 80 pour cent des recettes d'exportation du Mali, du Bénin, du Burkina Faso et du Togo et que 9 millions de personnes dépendent de cette culture pour leur subsistance.

19. Nous notons avec une grande préoccupation que les négociations sur les éléments clefs du cycle du développement de Doha n'ont guère progressé. Des échéances cruciales ont été manquées - en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits agricoles, les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), la santé publique et le traitement spécial et différencié, - qui sont autant de domaines d'une importance cruciale pour les perspectives de développement de l'Afrique. Nous exhortons nos partenaires de développement à répondre positivement aux propositions des pays africains concernant ces domaines afin d'assurer le succès de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun en septembre 2003.

20. Nous saluons le travail effectué par la CEA en coopération avec le CAD de l'OCDE en vue d'instituer des examens mutuels de l'efficacité du développement, à la demande du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement, chargé de la mise en œuvre du NEPAD. Nous voyons dans cette initiative un outil important pour la mise en œuvre de l'obligation redditionnelle mutuelle. Nous attendons avec intérêt le premier rapport des examens conjoints de l'obligation redditionnelle mutuelle à notre Conférence ministérielle en 2005 et par la suite, tous les deux ans.

Pour que le Fonds monétaire international (FMI) serve mieux l'Afrique

21. Nous saluons le travail entrepris par le FMI en vue d'évaluer son rôle, ses politiques et instruments dans les pays à faible revenu, son souci étant de mieux les servir. Le FMI est un acteur essentiel dans la promotion de politiques économiques rationnelles et il a par conséquent un rôle vital à jouer pour assurer en Afrique, des taux de croissance élevés s'accompagnant de stabilité et d'une réduction de la pauvreté et promouvoir l'intégration effective des pays africains dans les marchés financiers internationaux.

22. Nous reconnaissons qu'il importe de concilier la nécessité d'une plus grande appropriation, par les pays, des programmes d'ajustement et de réforme avec celle d'assortir les prêts du FMI de conditions. Pour concilier ces deux exigences, nous recommandons que le FMI aide nos pays à élaborer un ensemble de grandes options, qu'il leur impose moins de conditions structurelles et qu'il prévoit des " tranches flottantes " ou conditionnalités basées sur les résultats, le cas échéant.

23. Nous reconnaissons que pour rendre efficace la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), il faudrait qu'elle soit alignée étroitement sur les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (CSR). Nous recommandons qu'une analyse plus rigoureuse des perspectives de croissance fasse partie intégrante des programmes appuyés par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Nous exhortons les institutions de Bretton Woods, les partenaires bilatéraux et la Banque africaine de développement à adopter des modalités visant à éviter la conditionnalité croisée qui entrave notre accès à des ressources dont nous avons tant besoin.

24. En vue d'assurer une plus grande souplesse budgétaire, le FMI devrait également analyser les liens, les avantages comparés et les grandes options requis pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Cet ambitieux scénario servirait de base aux discussions avec les partenaires de développement sur la mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Par ailleurs, une évaluation des chocs exogènes - instabilité des prix des produits de base, catastrophes naturelles et réduction de l'aide - devrait figurer systématiquement dans les discussions du FMI avec les Etats membres. En outre, nous estimons que l'accès aux prêts concessionnels devrait être élargi aux pays frappés par des chocs exogènes exceptionnels tels que les attaques terroristes et l'apparition de nouvelles maladies transmissibles.

25. Nous constatons avec préoccupation que l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ne conduit pas, comme escompté, à un endettement viable à long terme. Nous exhortons le FMI à s'assurer que tous les créanciers, y compris les créanciers privés, participent à l'Initiative PPTE. Nous appelons à la création rapide d'une facilité d'assistance technique juridique pour aider les pays pauvres très endettés à régler leurs contentieux avec leurs créanciers et appelons à une solution finale aux actions en justice intentées à certain PPTE par les créanciers non-membres du Club de Paris.

26. Nous exhortons nos partenaires de développement à reconstituer le Fonds fiduciaire PPTE. Nous recommandons que les critères d'admissibilité au statut de PPTE soient assouplis pour permettre à un plus grand nombre de pays africains de bénéficier de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.

27. Nous reconnaissons qu'il convient d'urgence de se pencher sur la question de la dette intérieure de nombreux pays africains, car elle réduit la souplesse budgétaire, augmente les taux d'intérêts nationaux et a pour effet de détourner les investisseurs, ce qui empêche le développement du secteur privé. Nous soutenons les efforts que déploient les pays pour trouver des solutions locales à cette question, notamment une gestion budgétaire prudente, et des actions énergiques pour mobiliser des ressources intérieures.

28. Nous approuvons aussi la proposition faite par le Secrétaire exécutif de la CEA de convoquer, en septembre 2003, une réunion de groupe d'experts africains sur l'allégement de la dette africaine, qui sera suivie, au début de 2004, d'une conférence internationale sur la dette africaine. Nous croyons que le défi à relever rapidement est de définir les politiques, les instruments et les initiatives qui peuvent constituer la prochaine étape dans les efforts que déploie la communauté internationale pour réduire le fardeau de la dette africaine.

L'impact macroéconomique du VIH/SIDA

29. Nous reconnaissons que l'épidémie de VIH/SIDA représente une menace d'une ampleur sans précédent pour la vie des Africains et l'avenir de la bonne gouvernance et du développement économique dans tout le continent. Selon les estimations actuelles, l'épidémie entraînera une réduction d'environ 1% du taux de croissance du PIB, compromettant gravement par là-même l'expansion économique nécessaire à la réduction de la pauvreté.

30. Nous reconnaissons que d'importantes mesures sont prises pour faire face à l'épidémie de VIH/SIDA. La récente réduction du coût des médicaments antirétroviraux met, pour la première fois, cette thérapie permettant de prolonger la vie, à la portée d'un grand nombre d'Africains vivant avec le VIH. Le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme achemine les ressources nécessaires vers l'Afrique - mais il est à craindre qu'il ne s'épuise sans des engagements additionnels des pays riches. L'initiative sur le SIDA prise par le président Bush est également encourageante.

31. En tant que ministres des finances, de la planification et du développement économique, nous reconnaissons le rôle de premier plan que nos ministères doivent jouer dans la lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA et ses effets. Nos préoccupations premières sont de mobiliser des ressources suffisantes pour faire face à la maladie et d'identifier des stratégies permettant d'atténuer les impacts socio-économiques néfastes de l'épidémie, notamment des stratégies nationales globales destinées à maintenir les ressources humaines et la capacité institutionnelle.

32. Des ressources supplémentaires sont requises de toute urgence pour appuyer les efforts dans la lutte contre le VIH/SIDA. Nous prions instamment les institutions de Bretton Woods d'envisager de revoir les critères d'éligibilité à l'assistance pour les pays à revenu intermédiaire affligés par l'épidémie de SIDA et de trouver des moyens de faire en sorte que nous puissions accroître nos dépenses de santé et nos dépenses sociales sans enfreindre les conditionnalités qui imposent des limites aux dépenses publiques.

33. Nous nous félicitons que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait pris l'initiative de créer la Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique (CVGA) et nous saluons le rôle de premier plan de son Président, le Secrétaire exécutif de la CEA. La CVGA s'appuie sur les initiatives actuelles de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique et les complète. A notre avis, son mandat est particulièrement pertinent compte tenu des défis auxquels sont confrontés les ministères des finances, de la planification et du développement économique. Nous demandons à la CEA de nous tenir informés des conclusions de la CVGA lors de nos conférences à venir.

34. Nous adressons nos condoléances les plus sincères au peuple algérien pour les pertes en vies humaines et les dégâts occasionnés par le récent tremblement de terre. Nous notons avec une grande préoccupation les tragiques événements qui ont eu lieu récemment dans la région orientale de la République démocratique du Congo (RDC) et nous appuyons les efforts entrepris par la communauté internationale en vue d'instaurer la paix dans cette région agitée. Nous nous réjouissons des progrès réalisés en faveur de la paix et de la réconciliation en Côte d'Ivoire et nous exprimons notre profonde préoccupation face aux pertes économiques subies par le Kenya à la suite des récentes menaces terroristes.

35. En conclusion, nous remercions la CEA de nous avoir réunis tous pour cette importante conférence. Nous remercions S.E. M. Trevor Manuel, Ministre des finances de la République d'Afrique du Sud, pour son excellente conduite de nos travaux. Nous remercions également S.E. Ato. Meles Zenawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour sa contribution remarquable à nos travaux et pour l'hospitalité chaleureuse de la ville d'Addis-Abeba.

Annexe II

RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIEME REUNION DU COMITE DES
EXPERTS TEL QU'IL A ETE ADOPTE PAR LA TRENTE-SIXIEME REUNION
DE LA COMMISSION/CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

A. PARTICIPATION

1. La vingt-deuxième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba (Ethiopie) du 29 au 31 mai 2003. M. Lesetja Kganyago, Président du Bureau du Comité d'experts a prononcé le discours d'ouverture. Ensuite, M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a fait une déclaration.
2. Ont pris part à la réunion, des représentants des Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.
3. Etaient présents des observateurs des pays membres de l'Organisation des Nations Unies indiqués ci-après : Allemagne, Arabie Saoudite, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, Espagne, Etat de Palestine, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande Bretagne, Grèce, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, République Tchèque, Roumanie, Russie, Suède, Turquie, Yémen, Yougoslavie.
4. Etaient représentés les organes et institutions spécialisées des Nations Unies indiqués ci-après: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du travail (OIT), Fonds international de développement agricole (IFAD), Fonds monétaire international (FMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Bureau des Commissions régionales de New York, Organisation des Nations Unies (ONU), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (UNCHR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Banque mondiale et Programme alimentaire mondial (PAM).
5. L'Union africaine (UA) et la Banque africaine de développement étaient représentées.
6. Etaient présents des observateurs des organisations intergouvernementales ci-après : Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) ; Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; Union du Maghreb arabe (UMA) ; Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
7. Etaient également présents des observateurs des organisations internationales ci-après : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation internationale de la francophonie (OIF), Global Alliance for Women's Health (GAWH), Arrangement concernant le commerce international des textiles (MFA).

B. ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

8. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Ouverture de la réunion
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
 3. Aperçu des conditions économiques et sociales
 4. Présentations par le secrétariat sur chacune des questions figurant dans le document thématique, suivies d'un débat général. Les présentations et discussions porteront sur ce qui suit :
 - Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement;
 - L'impact macro-économique du VIH/SIDA en Afrique;
 - Le rôle futur du FMI en Afrique.
 5. Questions statutaires
 - Examen du Rapport annuel sur les activités de la Commission durant la période écoulée depuis mai 2002 ;
 - Note du secrétariat sur les modalités et les termes de référence d'une étude extérieure du travail de la CEA depuis 1996 ;
 - Autres questions statutaires.
 6. Projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 2004-2005
 7. Questions diverses
 8. Examen et adoption du rapport du Comité
 9. Clôture de la réunion

Election du Bureau

9. Le Comité n'a pas élu de nouveau Bureau. Il a renouvelé le mandat du Bureau de la vingt-et-unième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, compte tenu du bref intervalle entre la Conférence de l'année dernière et celle de cette année. La décision a été prise après des consultations intenses avec les Doyens des Ambassadeurs africains à Addis-Abeba. Le Bureau se présente comme suit :

Président:	Afrique du Sud
Premier Vice-président:	Cameroun
Deuxième Vice-président:	Ghana
Troisième Vice-président:	Kenya
Rapporteur:	Soudan

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Allocutions d'ouverture

10. M. Lesetja Kganyago, Président du Bureau du Comité d'experts a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé les recommandations formulées par le Comité d'experts à sa réunion tenue en octobre 2002 à Johannesburg. Il avait été convenu, à cette réunion, que des mesures devaient être prises sans délai pour intégrer les objectifs du NEPAD dans des stratégies de développement d'inspiration

nationale, avec la participation des parlementaires, du secteur privé et de la société civile, ensuite que les actions nécessaires soient entreprises rapidement pour obtenir des résultats dans le cadre du Mécanisme africain d'examen par les pairs.

11. Ce qui témoignait de la volonté de l'Afrique d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne les résultats du développement, c'est qu'aussitôt que les chefs d'Etat et de gouvernement membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD ont adopté, le 5 mars 2003, le Mécanisme africain d'examen par les pairs, dix pays y accédaient, permettant ainsi de mener les premiers examens au cours de cette année. Le Président du Bureau s'est félicité de l'initiative prise par les dirigeants africains et de l'appui apporté par les institutions multilatérales de développement, en particulier la CEA et l'ensemble du système des Nations Unies. Il a invité les partenaires de l'Afrique à appuyer les efforts déployés pour construire une Afrique nouvelle et à appliquer l'obligation redditionnelle mutuelle en ce qui concerne les résultats du développement. Il a indiqué que le moment était venu de jeter les bases pour la bonne gouvernance, l'apprentissage des bonnes pratiques et le renforcement des capacités.

12. Prenant la parole, M. K.Y. Amoako, Secrétaire exécutif de la CEA, a fait observer que la réunion en cours se tenait à peu près sept mois après la dernière réunion du Comité d'experts tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) conformément à la décision prise à l'époque de rationaliser les réunions de la CEA en les organisant en concertation avec la Banque africaine de développement (BAD). La réunion en cours était, en conséquence, organisée en collaboration avec la BAD dont les réunions suivraient immédiatement celle de la CEA.

13. En ce qui concerne la suite donnée par la CEA aux recommandations spécifiques de la Conférence précédente, il a annoncé la création, à Genève, d'un bureau chargé d'appuyer les délégations à l'OMC et de renforcer les positions de négociation de l'Afrique. Le système des Nations Unies jouait un rôle encore plus grand dans l'appui au NEPAD. Plus particulièrement, les organismes des Nations Unies en Afrique, coordonnaient leur appui au NEPAD, conformément aux priorités du NEPAD, en collaboration avec le secrétariat du NEPAD, dans le cadre des cinq groupes établis lors des réunions régionales de concertation organisées par la CEA. Le Secrétaire exécutif a noté avec satisfaction que le Groupe africain de réflexion sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), créé par le secrétariat de la CEA, était devenu une tribune importante pour l'échange de données d'expérience entre experts africains. La CEA avait examiné l'expérience de 13 pays africains en matière de CSLP et elle étudierait celle de 12 autres pays en 2003. En outre, le Groupe de réflexion sur les CSLP était un moyen d'assurer la participation africaine au Partenariat stratégique avec l'Afrique (PSA).

14. S'agissant du thème de la Conférence " Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement " le Secrétaire exécutif a indiqué que la CEA avait continué d'examiner cette question avec plusieurs partenaires de développement, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les principaux points du document de synthèse que la CEA avait élaboré pour le débat sur ce thème, portaient sur les importants domaines suivants : a) l'obligation redditionnelle mutuelle, la cohérence des politiques et l'efficacité du développement; b) la mesure dans laquelle le FMI pourrait mieux servir l'Afrique et c) les incidences macro-économiques du VIH/SIDA en Afrique.

15. En passant en revue les mesures visant à renforcer la CEA en tant qu'institution, il a noté avec satisfaction que le processus de réforme institutionnelle de la Commission continuait à produire des effets. La Commission s'emploie actuellement à mieux gérer les activités de fond et a, à cet effet, mis en œuvre un programme de renforcement institutionnel. Le Secrétaire exécutif s'est félicité de l'initiative du Comité d'experts consistant à inviter les Etats membres à examiner les activités de la CEA. L'intervenant a proposé trois champs d'action : a) évaluer l'impact des activités de la Commission; b) recommander les moyens de rendre le mécanisme intergouvernemental plus efficace et plus utile; et c) donner des conseils sur la façon dont la CEA pourrait mieux rapprocher les questions et politiques de développement au sein du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial.

Aperçu des développements économiques et sociaux en Afrique (Point 3 de l'ordre du jour)

16. Le secrétariat de la CEA a présenté un aperçu des développements économiques et sociaux en Afrique en 2002. Les principaux points qui ont été développés sont les suivants :

17. Ralentissement de la croissance: les économies africaines n'ont pas atteint les résultats escomptés en 2002 et ont enregistré un ralentissement de la croissance, laquelle est passée d'une moyenne de 4,3% en 2001 à 3,2% en 2002. La modeste performance de 2002 s'explique par la récession de l'économie mondiale, une reprise du commerce international plus lente que prévue et la chute des flux de l'investissement direct étranger (IDE) à destination de l'Afrique au cours de l'année. Les sécheresses et le VIH/SIDA sévissant dans plusieurs parties de l'Afrique australe et de l'Est, et les conflits politiques et armés faisant rage dans plusieurs pays, ont contribué au recul des performances économiques régionales.

18. Des flux d'aide publique au développement (APD) préoccupants: la détérioration des flux d'APD vers l'Afrique a montré que pour les "secteurs de production" - à savoir l'agriculture, l'industrie, le commerce, la banque et le tourisme - l'APD est passée de 17% sur la période 1975-1980 à 11% sur la période 1995-2000. En termes absolus, cela signifie que les flux bilatéraux d'APD vers les économies africaines, ont chuté au cours des dix dernières années, exception faite des flux destinés à l'éducation.

19. Une meilleure performance macroéconomique: Il reste par conséquent encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion budgétaire à travers le continent. De nombreux pays ont adopté des politiques monétaires et budgétaires prudentes en 2002, et 11 pays ont maintenu leur taux d'inflation en dessous des 3%. Malgré une amélioration de la discipline budgétaire générale en 2002, la dissipation budgétaire demeure un problème, un certain nombre de pays enregistrant des déficits supérieurs à 3% du PIB. Certains pays subissent cependant d'importantes augmentations des prix, générées par les conflits et les crises politiques.

20. D'importants défis à relever pour faire face à l'épidémie du VIH/SIDA et à la pauvreté: le VIH/SIDA s'est imposé comme une crise majeure de développement dans la région. A la fin de 2002, sur 42 millions d'adultes et d'enfants vivant avec le VIH/SIDA dans le monde, 29,4 millions étaient concentrés en Afrique. La même année, sur 3,1 millions de décès liés au VIH dans le monde, 2,4 millions sont survenus en Afrique. Avec près de la moitié de la population africaine vivant avec moins d'un dollar par jour, la pauvreté reste un problème préoccupant, suscitant des incertitudes quant à la capacité du continent à atteindre les objectifs de développement du Millénaire, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Selon les prévisions, la proportion totale de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté va augmenter et passer de 361 millions à 426 millions d'ici à 2015, contre 302 millions en 1998. Plusieurs pays ont toutefois accompli, au cours des dernières années, des progrès phénoménaux dans la lutte contre la pauvreté.

21. Perspectives à moyen terme: les perspectives à moyen-terme pour l'Afrique sont teintées d'un optimisme prudent avec une croissance qui, selon les prévisions, devrait atteindre 4,2% en 2003, si l'on fait l'hypothèse d'une amélioration des conditions climatiques et d'une augmentation des prix des matières premières hors-pétrole.

22. Au cours des débats en séance plénière qui ont suivi, les participants se sont concentrés sur les points suivants :

23. Avec des performances africaines faisant pâle figure sur certains fronts - celui de la croissance, du commerce, de l'IDE et de la pauvreté - plusieurs experts se sont demandé s'il était vraiment réaliste d'attendre du continent qu'il atteigne les objectifs de développement du Millénaire et d'autres cibles ambitieuses qu'il s'était fixées. Le fait que la pauvreté doive selon les prévisions, et en dépit de diverses initiatives internationales et régionales, y compris le NEPAD, augmenter d'ici à 2015, a suscité de vives inquiétudes. Les experts ont notamment mis en doute la capacité du continent à juguler la crise du VIH/SIDA compte tenu du fait que les taux de prévalence en Afrique ne cessent d'augmenter. Ils ont lancé un appel urgent à la solidarité internationale pour faire face à l'épidémie.

24. Les experts ont noté qu'en dépit des progrès réalisés par l'Afrique au cours des dernières années dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques solides, des facteurs exogènes, tels que le contexte commercial multilatéral, les fluctuations des prix des matières premières, les sécheresses et les inondations, la chute de l'APD et les faibles flux de l'IDE vers l'Afrique, entravent les efforts réels déployés pour assurer la croissance économique et lutter contre la pauvreté. En vue d'enrayer le cycle faible croissance/forts taux de pauvreté, les experts ont insisté sur l'importance qu'il y a à encourager le développement du secteur privé et à diversifier les économies africaines pour éviter que les chocs exogènes tels que la sécheresse, n'assombrissent les performances économiques. Plusieurs participants ont par ailleurs fait valoir l'importance d'une meilleure intégration régionale. Les experts ont notamment mis en évidence l'énorme potentiel pour l'intensification du commerce inter-africain et ont reconnu la nécessité de mettre en place des infrastructures de qualité supérieure pour réaliser ces objectifs.

25. Les experts ont cherché à savoir si l'Afrique disposait de politiques adaptées, étant donné les prévisions d'une augmentation de la pauvreté et d'un ralentissement de la croissance économique. Certains participants ont sollicité la CEA pour qu'elle évalue de manière approfondie les stratégies actuelles de développement afin de déterminer si les résultats atteints étaient à la mesure des efforts déployés. Cette démarche devrait permettre de déterminer si les revenus médiocres tiennent à des politiques inadéquates, à une mauvaise mise en œuvre ou à des chocs exogènes. Il a également été souligné que la croissance à elle seule ne permettrait pas de lutter contre la pauvreté et que la qualité et la répartition de la croissance jouaient elles aussi un rôle important. Les experts ont aussi rappelé l'importance d'une bonne gouvernance dans l'augmentation des taux de croissance.

26. Les experts ont reconnu que l'analyse ventilée de la croissance permettrait de dresser plus précisément le bilan des performances économiques des pays africains, notamment celles des pays qui dépendent d'un petit nombre de secteurs comme le pétrole et l'agriculture. Lorsque les chocs exogènes exercent un impact sur ces secteurs clés, les chiffres mondiaux de la croissance en subissent les conséquences, mais cela n'empêche cependant pas d'autres secteurs de connaître des augmentations plus rapides. Les experts ont demandé à ce que les économies soient analysées de manière désagrégée en vue de mieux évaluer les performances des secteurs autres que l'agriculture et les hydrocarbures. La réforme de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance devrait être envisagée, de manière à stimuler la croissance, l'accent étant mis sur le développement à long terme plutôt que sur la seule croissance à court terme. Les participants ont invité le rapporteur à actualiser et corriger les données relatives aux économies des pays membres cités, en tenant compte des données transmises par ces pays aux différents bureaux sous-régionaux de la CEA.

Présentations par le secrétariat sur chacune des questions figurant dans le document thématique, suivies d'un débat général (point 4 de l'ordre du jour)

Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement

27. L'obligation redditionnelle mutuelle est un élément essentiel de la concertation qui se déroule actuellement sur le nouveau cadre de la coopération pour le développement. Le secrétariat a fait un exposé détaillé sur le travail qu'il mène pour le suivi des engagements et des résultats des pays africains et de leurs partenaires de développement. Le Comité a noté que le mandat de la CEA avait été établi par le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, qui avait approuvé le cadre des examens mutuels, basé sur le travail technique effectué conjointement par la CEA et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce mandat respecte et renforce l'engagement en faveur de la responsabilité et de l'obligation redditionnelle mutuelles qui sont codifiées dans le Mécanisme africain d'examen par les pairs et consacrées dans diverses initiatives ou déclarations internationales. Le secrétariat a souligné que le processus porterait sur l'évaluation des résultats des pays africains et de leurs partenaires dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire, l'accent étant mis sur l'amélioration de la gouvernance, la cohérence des politiques de

part et d'autre, l'harmonisation et l'alignement des politiques et pratiques des donateurs, ainsi que sur l'accroissement des flux de l'aide.

28. Du côté des pays africains, il a été souligné que le Mécanisme africain d'examen par les pairs, qui prévoit un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour mesurer les progrès accomplis vers la bonne gouvernance, dans tous ses aspects, pourrait également servir pour la conduite des examens mutuels de l'efficacité de l'aide. Du côté des partenaires, l'examen conjoint porterait principalement sur le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des engagements pris en vue d'accroître le volume de l'aide au développement et d'améliorer sa qualité; l'harmonisation des pratiques et des politiques des donateurs visant à réduire le coût des transactions pour les bénéficiaires; l'alignement des politiques des donateurs sur des stratégies et programmes de développement d'inspiration nationale comme les CSLP; les mesures visant à assurer la prévisibilité de l'appui des donateurs, tel que reflété dans la proportion de l'aide accordée par le biais des cadres des dépenses à moyen terme; et l'accroissement de la proportion de l'aide non liée. Les examens conjoints s'inspireront également des travaux du Groupe de réflexion de la CEA sur les CSLP, du Partenariat stratégique avec l'Afrique (PSA), des bonnes pratiques et des innovations actuelles visant à suivre les engagements et les actions des partenaires au niveau des pays, tel qu'en témoigne l'expérience du Ghana, du Mozambique, du Rwanda et de la Tanzanie.

29. Le Comité a été informé que les travaux actuels de la CEA proposés dans ce domaine, aboutiront à un rapport biennal qui étayera les examens mutuels d'efficacité du développement, y compris les progrès accomplis vers la cohérence des politiques. Le rapport fera ressortir les expériences et les pratiques les plus performantes des pays et déterminera les modalités pratiques de promouvoir l'obligation redditionnelle mutuelle dans les pays. Le représentant du secrétariat a également insisté sur la nécessité d'élaborer des indicateurs pour le suivi de la cohérence des politiques des donateurs sur des questions d'un intérêt primordial pour l'Afrique. Il serait possible d'envisager des indicateurs tels que les changements en ce qui concerne les subventions agricoles, l'évolution vers des droits de douane équitables et effectifs, la réduction de l'encours de la dette à des niveaux supportables et la réduction des risques pesant sur les prix des produits de base. Les propositions de travaux de la CEA seront présentés à la Conférence des ministres et à d'autres forums, en vue de faciliter la définition d'une position commune.

30. Un représentant du secrétariat du CAD de l'OCDE a informé les experts que le CAD avait pris l'engagement de faire fond sur le récent Forum de haut niveau de Rome sur l'harmonisation des pratiques des donateurs. Il a noté que le CAD élabore actuellement des indicateurs pour mesurer l'efficacité de l'aide, renforcer le mécanisme d'examen par les pairs du CAD; et créer un forum où les donateurs rendraient compte des progrès accomplis au regard des engagements pris à Rome. A cette fin, les donateurs avaient créé un nouveau Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs. Le CAD a aussi pris l'engagement d'appuyer le renforcement de la capacité statistique des pays africains. La couverture des questions de cohérence des politiques spécifiques à l'Afrique dans les examens mutuels devrait reposer sur les travaux analytiques émanant de l'OCDE et des programmes de recherche à encourager au sein de la communauté africaine de recherche en politique.

Points saillants des débats

31. Des participants ont soulevé la question de la nature des arrangements institutionnels nécessaires pour mettre en œuvre les mécanismes d'examen par les pairs et d'évaluation de l'obligation redditionnelle mutuelle. Le secrétariat a souligné qu'en dernier ressort, l'organe auquel il faut faire rapport était le Secrétariat du NEPAD et que l'UA est le lieu de convergence tout indiqué pour les débats. La CEA doit cependant informer, en premier, la Conférence des progrès accomplis.

32. En ce qui concerne la question centrale de l'obligation redditionnelle mutuelle, les participants se sont félicités de constater que la réaction de l'OCDE était sincère. Le secrétariat et les experts ont, de concert, souligné que la responsabilité première en ce qui concerne la transparence et l'obligation redditionnelle au niveau national, incombait aux pays africains. Pour que ce processus soit mené à bien

d'une volonté politique réelle de la part des pays et des donateurs serait essentielle. La coopération mutuelle entre les pays africains et les partenaires doit être orientée vers des objectifs précis.

33. Le fait que maintenant les donateurs dans divers pays, aient opté, pour l'appui budgétaire, a été cité comme un exemple de progrès significatifs accomplis dans le sens du renforcement de l'efficacité de l'aide. Les partenaires doivent, pour leur part, s'attacher à honorer les engagements qu'ils ont pris d'accroître l'aide destinée à l'Afrique, malgré les risques de détournement de celle-ci. Des participants ont souligné que les flux des donateurs devaient être orientés vers la réduction de la dépendance des pays à l'égard de l'aide à long terme. Les gouvernements africains doivent, de toute urgence, s'atteler à créer des secteurs manufacturiers plus compétitifs et œuvrer en vue d'une plus grande diversification de leurs économies.

34. Les participants ont souligné l'importance d'une obligation redditionnelle mutuelle efficace et d'une aide qualitative. Il faudrait que les pays disposent de données fiables qui serviraient à étayer une évaluation intensive. Les experts ont estimé que les implications, en ce qui concerne la parité entre les sexes, n'avaient pas été suffisamment prises en compte dans la présentation des indicateurs cités dans le document et ont recommandé de remédier à cette omission. Le secrétariat leur a donné l'assurance qu'il était absolument indispensable d'avoir des indicateurs tenant compte du genre.

Recommandations

35. Les experts ont fait observer que la cohérence des politiques était un concept vaste et complexe. Afin de le rendre plus compréhensible, les donateurs devraient envisager de le circonscrire à quelques domaines de contrôle afin que les pays africains ne soient plus obligés de s'en référer à différents donateurs comme le font actuellement certains. Les domaines critiques recommandés par les participants ont trait aux actions à entreprendre en ce qui concerne l'accès aux marchés, les tarifs douaniers des pays développés et les subventions agricoles, de même que les politiques en matière de dette.

36. Les experts ont recommandé que les partenaires de développement s'appuient, dans la mesure du possible, sur les travaux déjà commencés en ce qui concerne l'obligation redditionnelle mutuelle, comme par exemple lors du Sommet de Rome. Tout mécanisme institutionnel destiné à contrôler l'obligation redditionnelle mutuelle devrait également être de la plus grande simplicité. Les participants ont également recommandé que l'appui au renforcement des capacités soit maintenu dans le domaine de la statistique afin de collecter des données qualitatives pour un suivi et une évaluation efficaces. Il a également été suggéré d'élaborer de nouveaux indicateurs en vue d'introduire le suivi des changements, en ce qui concerne la proportion des produits manufacturiers et des exportations, en particulier de produits agricoles, en provenance des pays développés afin de vérifier si les engagements commerciaux ont été respectés.

37. Les experts ont indiqué que renforcer l'efficacité de l'aide nécessitait un changement de comportement de la part des pays africains et des partenaires de développement. Les donateurs devraient s'efforcer d'aligner leur aide sur les plans de développement et les budgets nationaux ainsi que sur les priorités définies dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Les pays africains devraient également faire preuve d'une plus grande discipline et n'accepter que les fonds pouvant être directement acheminés dans le cadre de leur développement national.

Pour que le FMI serve mieux l'Afrique

38. Le secrétariat de la CEA a fait savoir que le FMI s'employait à évaluer ses instruments, politiques et procédures à l'égard des pays à faible revenu. Il importait que les Africains fassent des propositions constructives sur la manière dont le FMI pouvait mieux servir l'Afrique. Il était essentiel que les Africains adoptent une position africaine commune sur cette question, étant donné que certains détracteurs préconisaient que le FMI cesse ses opérations dans les pays à faible revenu. Les participants ont déterminé quatre domaines principaux susceptibles d'être améliorés: l'allégement des conditionnalités; le renforcement de la viabilité à long terme de l'endettement extérieur; l'alignement du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

(FRPC); et l'intensification des efforts visant à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du développement.

39. En ce qui concerne l'allègement des conditionnalités, le secrétariat a fait observer que le nombre de conditions structurelles avait augmenté et que celles-ci ne favorisaient pas la prise en charge, par les pays, des budgets et des programmes de développement. L'absence de souplesse dans le calendrier d'exécution des réformes structurelles complexes, demeurait un problème. Des propositions visant à alléger les conditionnalités ont été présentées dont notamment la réduction et la rationalisation des conditions structurelles; l'introduction de la conditionnalité de la tranche flottante et de la conditionnalité basée sur les résultats.

40. Pour ce qui est de la dette, il a été souligné que si l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) avait permis d'alléger la dette de ces pays, elle n'avait pas, dans une large mesure, réussi à garantir sa viabilité à long terme. Ce programme présentait d'autres faiblesses dont l'absence d'allègement comparable de la part des créanciers non membres du Club de Paris, mais aussi l'établissement de projections macro-économiques par trop optimistes à l'appui des analyses sur la viabilité de l'endettement.

41. Le secrétariat a fait observer qu'il était nécessaire d'aligner les programmes du CSLP et la FRPC pour garantir le succès de celle-ci. Il restait beaucoup à faire pour rendre les analyses du FMI sur les variables macro-économiques plus rigoureuses et élaborer des scénarios macroéconomiques multiples, y compris un scénario ambitieux pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Enfin, l'exposé a souligné qu'en ce qui concerne la mobilisation de ressources supplémentaires en Afrique, le FMI avait un rôle important à jouer dans la promotion du commerce, le développement du secteur privé et l'augmentation des niveaux d'APD. Plusieurs propositions ont été présentées, pour discussion, dont la création d'un Fonds fiduciaire en faveur des objectifs de développement du Millénaire, qui serait alimenté par affectation de droits de tirage spéciaux du FMI.

Débat

42. Au cours du débat, les participants ont réaffirmé l'importance du rôle du FMI dans le développement de l'Afrique, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités et la mise en œuvre du programme du NEPAD. Le FMI a expliqué qu'il avait créé, en Afrique, deux des cinq centres de renforcement des capacités (dénommés AFRITAC), envisagés dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines monétaire, budgétaire et autres, liés à la gestion macroéconomique. Certains participants ont réaffirmé que le renforcement des capacités devait être entrepris à travers les institutions existantes dans la région plutôt qu'à travers des institutions nouvelles.

43. En réaction à la proposition invitant la CEA à organiser un forum qui serait consacré au renforcement de l'efficacité du FMI en Afrique, le Secrétaire exécutif de la CEA a expliqué que cette question était à l'étude. Ce type de forum, serait l'occasion d'étudier avec soin plusieurs problèmes relatifs à la dette, aux conditionnalités, à l'alignement, au CSLP et la FRPC et au renforcement des capacités et de présenter des recommandations concrètes à cet égard.

44. Les experts ont souligné que dans de nombreux pays africains, le fardeau de la dette intérieure posait de graves problèmes en termes de la viabilité budgétaire, de taux d'intérêt élevés et d'évincement de l'investissement privé. L'encours de la dette intérieure compromettait encore plus le développement du secteur privé, les entreprises n'étant pas rapidement payées pour les biens et les services qu'elles offraient. Certains participants ont souligné que si le rôle de la dette intérieure était passé sous silence, l'importance de l'effort budgétaire attendu des pays pauvres à la suite de l'application des programmes PPTTE serait sous-estimée. Le Comité a estimé que la dette intérieure et la dette extérieure étaient de nature complètement différente et certains experts ont mentionné les expériences de pays qui ont réussi à régler le problème de la dette intérieure en collaboration étroite avec les donateurs.

45. Plusieurs participants ont noté que de nombreux programmes du FMI, notamment les analyses de viabilité de la dette, contenaient encore des projections macro-économiques trop optimistes. En conséquence, les pays se heurtent à des difficultés énormes dans leurs efforts pour atteindre leurs

objectifs, certains d'entre eux ayant notamment des difficultés à atteindre les objectifs arrêtés en matière d'inflation et de déficit budgétaire. Les hypothèses irréalistes sur la croissance, les recettes budgétaires et les recettes d'exportation ont influé négativement sur l'allégement de la dette. Certains experts ont relevé que malgré les progrès accomplis par le FMI en matière de conditionnalités, celles-ci demeuraient trop nombreuses et trop intrusives. Ils ont ainsi souligné que la rationalisation des conditionnalités était une question cruciale qui demeurait irrésolue.

Recommandations

46. Il a été souligné que les opérations d'allégement de la dette demeuraient trop lentes et insuffisantes. En ce qui concerne les créanciers non membres du Club de Paris, les participants se sont dits inquiets du fait que ceux-ci, n'étant pas couverts par les termes de l'Initiative PPTE, continuent d'exiger des remboursements et, dans certains cas, engagent des poursuites judiciaires contre les pays débiteurs. Il a donc été recommandé d'accorder un allégement substantiel de la dette aussitôt que les pays deviennent éligibles à l'Initiative PPTE. Qui de plus est, les créanciers non-membres du Club de Paris devraient participer au programme en faveur des PPTE.

47. Les pays à revenu intermédiaire dans la tranche inférieure de la catégorie, qui sont considérés comme ne faisant pas partie des PPTE, ont soulevé la question de leur éligibilité à un financement concessionnel, en attendant que leurs problèmes d'endettement soient étudiés. Ils sont pourtant confrontés à des défis socio-économiques spécifiques tels que la réduction de la pauvreté et la pandémie du VIH/SIDA. Les Etats membres exhortent ces institutions à envisager de revoir leurs systèmes de classement des pays, là où des défis socio-économiques se présentent.

48. Les experts ont appelé à établir des cadres réalistes dans les analyses du FMI, avec des projections macro-économiques et de croissance réalistes étayées par des ressources supplémentaires. A cet égard, des participants ont invité le FMI à améliorer son cadre analytique tenant compte, dans ses analyses macro-économiques, des risques de dégradation de la situation. Des experts ont recommandé aussi que les analyses de viabilité de la dette tiennent compte de la situation de la dette intérieure et de la dette extérieure dans le but de déterminer des méthodes propres à alléger le fardeau de la dette totale.

49. Des participants ont souligné combien il était nécessaire d'aligner les CSLP, la FRPC et les cycles budgétaires. De plus, l'alignement des programmes du FMI sur les CSLP signifie que le FMI doit adhérer aux programmes et aux réformes d'inscription nationale. Les participants ont pris note des travaux menés par la Banque mondiale et le FMI dans le cadre du Partenariat spécial avec l'Afrique (PSA) en vue d'aligner leur appui sur les Plans de dépense à moyen terme et les cycles budgétaires.

L'impact macroéconomique du VIH/SIDA en Afrique

50. Le secrétariat de la CEA a fait une présentation décrivant le VIH/SIDA comme un défi majeur de développement qui se pose à l'Afrique. La prévalence reste élevée dans la plupart des régions, à l'exception de l'Afrique du Nord, et les décès liés au SIDA sont en augmentation. Selon ONUSIDA, on estime aujourd'hui à 20 millions le nombre d'Africains décédés de causes associées au VIH/SIDA. Ce sont les femmes qui supportent encore le plus lourdement le fardeau de la maladie, et le coût entraîné par le retrait des enfants de l'école pour s'occuper des malades et des infirmes, augmente considérablement. La pauvreté reste un important moteur et une conséquence de cette épidémie.

51. La maladie commence à avoir un impact à plusieurs niveaux : au niveau macroéconomique et au niveau des ménages. Une réduction de la capacité de production s'opère dans tous les secteurs - à la fois public et privé - parallèlement à une augmentation de la demande, notamment en ce qui concerne les services publics tels que la santé et l'éducation.

52. Les études réalisées sur les économies africaines révèlent que la pandémie pourrait réduire le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,4% à 1,5%. Au niveau des ménages, le VIH/SIDA entraîne une perte de revenu et une paupérisation dans la mesure où les soutiens de famille arrêtent de travailler pour cause de maladie ou décèdent. Par ailleurs, les dépenses supplémentaires occasionnées par

les soins de santé et les obsèques, grèvent le budget des ménages. Dans beaucoup de pays, les taux de morbidité et de mortalité élevés réduisent la productivité agricole et entament la sécurité alimentaire des ménages. Le profil démographique de nombreux pays africains s'est profondément modifié, en raison d'une mortalité plus élevée des enfants de moins de cinq ans entraînée par la transmission du virus de la mère à l'enfant, d'une baisse de l'espérance de vie, d'une raréfaction de la main-d'œuvre et d'une augmentation de la proportion des personnes à charge.

53. La perte de fonctionnaires, enseignants et personnels de sécurité causée par le VIH/SIDA érode la capacité du secteur public et augmente par là-même les dépenses de l'Etat, obligé de prendre des mesures efficaces. Les dépenses de santé augmentent alors que la capacité des gouvernements à mobiliser des ressources, y compris par le biais du prélèvement fiscal, diminue. Il y a une distorsion des dépenses publiques et les maigres ressources disponibles sont détournées de secteurs plus productifs.

Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique (CHGA)

54. Depuis l'apparition de l'épidémie du VIH/SIDA, l'Afrique a lancé plusieurs attaques contre la maladie ; les efforts les plus significatifs à cet égard sont : ADF 2000, qui s'est particulièrement penché sur le défi que pose l'épidémie aux dirigeants ; la déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses. Le VIH/SIDA reste par ailleurs l'un des chantiers du système des Nations Unies, comme en témoigne la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est à la suite de ces efforts que le Secrétaire général de l'ONU a constitué la Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique, présidée par le Secrétaire exécutif de la CEA. La Commission puisera dans les innovations et le savoir-faire en matière de recherche qui existent déjà et définira, en outre, un agenda plus complet et compréhensible qui traite efficacement de la question du VIH/SIDA dans le cadre du développement de l'Afrique. Elle fera mieux comprendre les complexités de la maladie et permettra aux dirigeants africains à tous les niveaux de répondre stratégiquement aux défis.

55. La Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique entreprendra la recherche dans sept principaux domaines : la macroéconomie, le service public, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistances durables, la paix et la sécurité, le secteur public et le secteur privé, la famille et l'amélioration du traitement. La recherche sera entreprise parallèlement à des actions de plaidoyer; des questions intersectorielles telles que le genre seront incorporés dans tous les groupes de recherche et des instruments seront mis au point pour aider les pays dans la lutte contre la maladie.

56. Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance sera un mécanisme pour la mise en commun des ressources et un cadre pour organiser les institutions du système des Nations Unies travaillant sur le VIH/SIDA en Afrique. Il est également censé jouer un rôle actif dans les nouveaux programmes de subventions de la Banque mondiale pour les actions de plaidoyer concernant le VIH/SIDA en Afrique, tout en s'intéressant essentiellement à la gouvernance.

Débats

57. Les participants ont reconnu l'importance que le secrétariat accorde à la question. Ils ont félicité la CEA d'avoir inscrit le VIH/SIDA à l'ordre du jour de la réunion et se sont réjouis de la création de la Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique.

58. Les participants ont noté qu'une bonne partie de l'assistance fournie par les donateurs pour lutter contre la maladie est assortie de conditionnalités; ce qui réduit l'accès à l'assistance dans la mesure où un fardeau considérable est imposé aux capacités limitées des pays bénéficiaires. L'assistance, quoique disponible, n'est en fin de compte pas utilisée.

59. Il y a eu un échange fructueux d'expériences des pays sur la question. Les mesures prises étaient entre autres, la création de comités nationaux de lutte contre la maladie, l'intégration du VIH/SIDA dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), la nomination de coordonnateurs dans tous les ministères et la participation du secteur privé. Des programmes de prévention tels que l'utilisation des antirétroviraux pour prévenir la transmission de la mère à l'enfant, ont été intensifiés dans certains

pays et les activités de prévention ont été décentralisées vers les juridictions locales. Les taux d'infection, spécialement chez les 15-19 ans ont en général baissé, ce qui indique que les messages de prévention passent. Des ressources supplémentaires ont été mobilisées et une attention accrue est accordée aux orphelins.

60. Par ailleurs, les participants ont discuté de la nécessité pour les pays africains de mobiliser des ressources extranationales pour lutter contre la maladie. Plusieurs représentants ont noté l'impact disproportionné de la maladie sur les femmes qui jouent un rôle spécial en tant que productrices et pourvoyeuses de soins à leur famille alors que ce travail n'est ni évalué, ni rémunéré. Dans de nombreux cas, elles sont victimes de discrimination et il y a des cas où des hommes qui cherchent et reçoivent un traitement, refusent de déclarer l'état de leurs partenaires et ainsi, ces partenaires qui, en général sont des femmes, ne peuvent pas accéder au traitement.

Recommandations

61. Les participants ont recommandé que dans le cadre de la coopération internationale, le traitement par les antiretroviraux soit dispensé à un plus grand nombre de malades à des prix raisonnables. Toutefois, ils ont souligné que les solutions biomédicales à elles seules ne suffiraient pas étant donné que le régime du traitement nécessite que le bénéficiaire ait un régime alimentaire complet, un logement décent et des soins adéquats. Par conséquent, le traitement doit être considéré comme faisant partie d'une solution intégrée comprenant des mesures rigoureuses pour prévenir de nouvelles infections. Les programmes de prévention devraient également viser à protéger les Africains séronégatifs qui constituent plus de 90% de la population.

62. Des ressources supplémentaires devraient être mobilisées de toute urgence pour atténuer l'incidence du VIH/SIDA. A cet égard, l'engagement pris d'affecter 10 milliards par an au Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/SIDA devrait être honoré. Les ressources devraient servir à traiter les malades et à édifier des infrastructures sanitaires. Les pays devraient également renforcer leur capacité afin de disposer d'un meilleur accès aux ressources et d'en faire un meilleur usage. En outre, étant donné que les femmes représentent environ 58% des séronégatifs en Afrique, il conviendrait de leur consacrer un pourcentage équivalent de toutes les ressources supplémentaires pour le traitement.

63. Compte tenu du fait que certains des pays les plus touchés tels que le Botswana et le Swaziland ne peuvent avoir accès à des ressources concessionnelles parce qu'ils sont classés comme pays à revenu intermédiaire par les institutions de Bretton Woods, les participants ont recommandé que ces institutions n'appliquent pas le critère du classement aux pays en situation d'urgence sanitaire.

64. Les investissements dans le domaine des infrastructures sanitaires devraient être considérés comme contribuant grandement au développement du capital humain et ne devraient pas être uniquement considérés comme des dépenses de santé. Les participants ont convenu qu'un partenariat secteur privé - secteur public est crucial pour le succès de cette entreprise et ont recommandé l'octroi d'incitations pour renforcer et encourager une plus grande participation du secteur privé à la lutte contre la pandémie.

65. Il s'avère nécessaire d'assurer une visibilité plus grande, au niveau politique, au défi que constitue le VIH/SIDA. Les responsables politiques à tous les niveaux, à commencer par ceux aux échelons les plus élevés, devraient s'engager publiquement dans la lutte contre la maladie. Il faudrait que tous les gouvernements mettent l'accent sur la formulation de politiques au niveau national afin de garantir la cohérence politique, d'orienter les activités et programmes, d'accroître l'accès des personnes affectées aux centres de santé et aux médicaments et d'intensifier les mesures de prévention. Toutefois, il faudrait décentraliser ces politiques vers les juridictions locales. La politique de lutte contre le VIH/SIDA devrait aussi viser surtout sur les fonctionnaires, étant donné la rareté des compétences disponibles dans les pays africains. Les pays devraient élaborer et rassembler des données fiables pour la prise des décisions et ces données devraient être désagrégées par sexe afin de faire en sorte qu'elles soient sexospécifiques. La plus grande des priorités devrait être accordée aux soins aux orphelins en tant qu'impératif social, économique et moral.

66. Une fois les programmes sur le VIH/SIDA intégrés dans tous les programmes sectoriels, les ressources devraient être mobilisées dans le cadre des budgets nationaux. Il conviendrait de gérer, avec le plus grand soin, les soutiens attendus de l'extérieur ou des donateurs, étant donné que ces soutiens mettent du temps à se matérialiser. Les donateurs devraient également prendre des engagements fermes et à long terme pour appuyer les initiatives en matière de prévention et de traitement du VIH/SIDA. En outre, les ministères des finances et de la planification économique devraient allouer à la lutte contre le VIH/SIDA, des ressources provenant de fonds libérés dans le cadre de l'Initiative PPTE.

67. La Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique devrait élargir son champ à d'autres maladies telles que la tuberculose, le paludisme et les maladies microbiennes. Il conviendrait de faire appel à des compétences africaines et à des institutions compétentes en Afrique pour l'élaboration des politiques et la conduite de la recherche. Cela permettrait de renforcer les capacités locales et fournirait des solutions rentables, globales et durable. La CEA devrait également aider les pays à négocier leur accès aux antirétroviraux à des coûts abordables.

Questions statutaires (point 5 de l'ordre du jour)

- **Examen du rapport annuel sur les activités de la Commission pour la période allant de mai 2002 à mai 2003**

68. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le document E/ECA/CM.36/4 intitulé Rapport annuel 2003 qui donne un aperçu des activités entreprises par la Commission, notamment ses organes subsidiaires et le secrétariat au cours de la période allant de mai 2002 à mai 2003. Le rapport comporte quatre chapitres.

69. Le Comité d'experts a ensuite noté que les activités décrites dans le rapport reflétaient l'évolution de la stratégie de la Commission consistant à aider ses Etats membres dans la réalisation du développement durable et la réduction de la pauvreté.

70. Le Comité a été informé que les propositions du Secrétaire général concernant des nouvelles réformes à l'ONU qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, avaient un impact considérable sur les activités de la CEA. Ceci s'est traduit par l'importance accordée à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et le renforcement de la collaboration interinstitutions. Les propositions ont impulsé un élan au Programme de renforcement institutionnel (ISP) de la CEA qui vise à renforcer la capacité de la Commission à aider les Etats membres à faire face aux défis de développement qui se posent à eux.

71. Le Comité a noté que le nombre des organes subsidiaires techniques avait été réduit à six à la suite de la fusion du Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie avec le Comité du développement durable en un seul Comité du développement durable. Cette fusion a été approuvée à la dernière session de la Commission tenue en octobre 2002 à Johannesburg.

72. Le Comité a été informé que trois des six organes sectoriels avaient tenu leurs réunions biennales au cours de la période considérée :

- Le Comité "Femmes, genre et développement" a tenu sa réunion en octobre 2002 à Johannesburg et présenté son rapport à la dernière Conférence des Ministres.
- Le Comité de l'information pour le développement a tenu sa troisième réunion biennale du 13 au 17 mai 2003 à Addis-Abeba sur le thème : Exploitation de l'information pour la bonne gouvernance en Afrique. Il a recommandé des stratégies pour le règlement des questions telles que l'information et la gouvernance, la décentralisation, la responsabilisation des communautés et le rôle de la société civile ainsi que la facilitation d'une gestion transparente des finances publiques et l'obligation redditionnelle.
- La deuxième réunion biennale du Comité du développement humain et de la société civile s'est tenue les 26 et 27 mai 2003 à Addis-Abeba sur le thème : Participation et partenariat dans le développement de l'Afrique. Les participants ont souligné l'importance de la participation et

du partenariat comme base pour le règlement des questions liées à l'éthique et à l'obligation redditionnelle dans la prestation de services publics, au VIH/SIDA et aux besoins spéciaux des pays sortant d'un conflit. Le Comité a recommandé la création d'un cadre pour renforcer la participation et le partenariat dans le processus de développement afin de fixer les modalités d'échange des meilleures pratiques.

73. Le Comité a en outre été informé que les Comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux (BSR) de la CEA avaient tenu leurs réunions annuelles respectives au cours de la période examinée. Il a souscrit au soutien résolu que les participants à ces réunions ont apporté à la mise en œuvre du NEPAD aux niveaux sous-régional et régional et aux efforts que déploient les Bureaux sous-régionaux pour sensibiliser le public à cette initiative.

74. Le Comité a également été informé d'initiatives spécifiques, d'importants projets sur le terrain en cours et d'événements spéciaux appuyés par les BSR qui avaient été examinés lors des réunions des comités intergouvernementaux d'experts, en particulier l'initiative des Pays des Grands Lacs en Afrique de l'Est; l'initiative de consolidation de la paix des pays du fleuve Mano et les incidences de la crise en Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest.

75. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par les BSR, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des politiques nationales et la promotion de la coopération et de l'intégration sous-régionales. Il a en outre noté que les BSR pourraient jouer un important rôle en aidant les Etats membres à mettre en œuvre le NEPAD, étant donné qu'ils sont plus proches des Etats membres. Il a recommandé, à cet égard, que les BSR soient renforcés pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

76. Le Comité a posé quelques questions concernant les critères utilisés pour choisir les 30 pays figurant dans l'enquête sur le terrain concernant le projet de la CEA relatif à l'élaboration d'indicateurs pour le suivi de la bonne gouvernance en Afrique.

77. En réponse à cette question, le secrétariat a assuré le Comité que le travail sur le terrain couvrira, en fin de compte, l'ensemble du continent. Toutefois, en raison de contraintes financières, le projet ne couvrira initialement que 30 pays, durant la phase initiale du projet.

78. En ce qui concerne la nécessité d'attacher plus d'importance aux questions relatives aux femmes et à d'autres questions sectorielles, le secrétariat a également informé le Comité des importants travaux en cours dans ces domaines et réaffirmé qu'il s'engageait à poursuivre l'action qu'il mène dans les domaines proposés par le Comité. Il a évoqué, à cet égard, les activités que la CEA mène actuellement pour élaborer l'indice sur le développement et le genre.

79. Le Comité a également noté avec satisfaction le caractère exhaustif du rapport, en ajoutant que ce dernier tenait compte des importantes activités que la CEA menait pour aider les Etats membres. Il a fait remarquer que le rapport pourrait servir de source d'informations utiles pour les décideurs africains et le grand public. Toutefois, le Comité a souligné qu'il fallait, ultérieurement, insister dans les rapports sur les activités que les bureaux sous-régionaux entreprennent actuellement en collaboration avec les groupements économiques sous-régionaux. Le secrétariat a également été invité à assurer une large diffusion aux Etats membres de ses principales publications et des conclusions des principales études.

80. Compte tenu des observations susmentionnées, le Comité a pris note du rapport.

Note du secrétariat sur les modalités et les termes de référence d'une étude extérieure du travail de la CEA depuis 1996.

81. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné une note préparée et présentée par le secrétariat sur l'étude extérieure du travail de la CEA, à la suite des réformes initiées en 1996. Le Comité a été informé du fait que la note donne suite à la recommandation faite lors de la dernière réunion du comité des experts, demandant qu'une étude extérieure soit entreprise pour évaluer dans quelle mesure les travaux de la CEA contribuent à réaliser l'orientation définie dans le document intitulé *Pour mieux servir l'Afrique : orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique*, que la Commission a approuvé en 1996 en tant que schéma directeur du programme de réforme de la CEA.

82. Les réformes ont porté sur les changements à apporter aux niveaux des programmes, de la gestion, de l'organisation et des activités intergouvernementales. Ces changements ont permis de rationaliser le mécanisme intergouvernemental et de réduire considérablement le nombre de réunions et de rapports destinés à ces réunions et de redéployer d'importantes ressources vers les bureaux sous-régionaux en vue de renforcer leur capacité à aider les communautés économiques régionales à promouvoir l'intégration régionale.

83. Le Comité a été informé du fait que plusieurs évaluations de ces réformes avaient déjà été menées au cours des dernières années par des organismes internes et externes de contrôle, parmi lesquels le Bureau des services de contrôle de l'ONU. Ces évaluations ont abouti à la conclusion que les réformes ont débouché sur une réelle amélioration des performances de la CEA et ont renforcé sa capacité de réaction, comme en témoigne la qualité de ses travaux.

84. Notant que la réforme est un processus et non un événement ponctuel, le secrétariat se félicite qu'il ait été recommandé d'entreprendre une étude extérieure de ses activités. Il a proposé trois grands domaines sur lesquels une éventuelle future étude pourra mettre l'accent. Le premier est l'évaluation de l'impact des activités de la Commission sur les perspectives de développement de ses Etats membres. L'enjeu principal ici est d'examiner les mécanismes et modalités existants destinés à mesurer l'impact des activités de la CEA à l'échelle des pays. Le deuxième domaine est le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental pour améliorer son efficacité et s'assurer que les décisions prises par les différents organes subsidiaires influencent les politiques le plus efficacement possible au niveau national. Le troisième est relatif aux arrangements actuels en matière de coordination des organismes du système des Nations Unies exerçant en Afrique. Il s'agit ici principalement de s'assurer que les activités de l'ONU sont bien reliées aux niveaux mondial, régional et national. Cela revêt une importance particulière compte tenu du rôle que joue le système des Nations Unies dans le soutien à la mise en œuvre du NEPAD au niveau national.

Conclusions

85. Les questions soulevées au cours du débat général et qui ont donné lieu à un consensus sont les suivantes :

- L'étude proposée n'a pas pour but de contrôler les systèmes de gestion ou les opérations internes de la CEA. Elle vise plutôt à évaluer l'impact des activités de la CEA du point de vue de la promotion du développement économique et social des Etats membres;
- En plus des trois domaines proposés par la CEA, l'étude se penchera sur les relations entre la CEA et d'autres organismes régionaux tels que l'Union africaine et la BAD, l'objectif étant de veiller à la création de synergies entre les trois institutions;
- Il est nécessaire d'approfondir les consultations avec les Etats membres, soit par le biais du Bureau ou par d'autres canaux, dans le but de discuter des détails concernant l'étude proposée, y compris ses implications financières;
- L'étude devrait être centrée sur la cohérence du Système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les activités de la CEA en Afrique;
- Le mandat donné à la CEA par l'Assemblée générale des Nations Unies doit être pris en compte à l'occasion de l'élaboration des termes de référence de cette étude.

86. En conclusion des débats, le Comité a pris note du rapport.

Projet de programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 2004-2005 (point 6 de l'ordre du jour)

87. Le secrétariat a présenté un document intitulé, *Projet de programme de travail pour la période biennale 2004-2005 (E/ECA/CM.36/5)*. Le programme de travail couvrait les deux dernières années du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, qui avait été approuvé précédemment par la Conférence des ministres à sa 35^{ème} session et par le Conseil économique et social à la reprise

de sa session de fond en 2002. Le programme de travail était fondé sur le cadre logique de la budgétisation axée sur les résultats, adoptée par l'Assemblée générale et qui vise à établir des liens entre les objectifs, les résultats escomptés, les indicateurs de réalisation et les produits à réaliser afin d'atteindre les résultats escomptés. Cette nouvelle démarche permettra de passer de la micro-gestion dans le processus budgétaire à plus de transparence et d'obligation redditionnelle pour la réalisation des objectifs fixés par les Etats membres. Le projet de programme de travail tient également compte des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le NEPAD, approuvés par la Conférence des ministres en octobre 2002.

88. D'autres principes sont pris en compte, notamment l'amélioration de l'assistance technique de la CEA aux Etats membres et aux communautés économiques régionales; le contenu analytique des travaux de la CEA; la fourniture de produits limités mais améliorés. Le secrétariat a présenté les divers sous-programmes et les activités prévues au titre de chaque sous-programme, ainsi que les nouvelles divisions qui ont été créées pour appuyer et renforcer les activités de la CEA. Il s'agit du Bureau de la coordination des politiques et des programmes (BCP) et de la Division de la gestion des ressources humaines et des finances (DRHF). Le représentant du secrétariat a souligné que le projet de programme de travail était fondé sur les domaines de préoccupation définis lors de la dernière réunion du Comité à Johannesburg.

Observations et commentaires

89. S'agissant de l'évaluation de l'impact des activités de la CEA:

- Les indicateurs contenus dans le projet de programme de travail devraient être affinés pour être plus réalistes. Par conséquent, la CEA devrait élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer effectivement ses réalisations et son impact.

90. S'agissant de l'amélioration de l'assistance technique de la CEA aux Etats membres:

- La CEA devrait faciliter la création d'une deuxième zone monétaire en Afrique de l'Ouest et appuyer le programme d'harmonisation des politiques monétaires et fiscales dans les pays membres du COMESA.

91. S'agissant de l'amélioration de l'efficacité et de la pertinence de son programme de travail, la CEA devrait:

- Harmoniser son projet de programme de travail avec les évolutions majeures survenant dans les sous-régions et réduire les doubles emplois au minimum en renforçant la coordination aux niveaux sous-régional et régional avec les organismes régionaux et sous-régionaux;
- Adopter une perspective à long terme pour les travaux de recherche effectués sur le développement des économies africaines ;
- Elaborer des produits mieux ciblés, notamment dans les domaines du commerce, du développement durable et de la gestion des dépenses publiques ;
- Elargir son étude sur l'impact économique des conflits pour qu'elle englobe les mesures prises en vue de la prévention des conflits ;
- Dans le cadre des activités du programme de 2004, examiner avec les partenaires, les voies et moyens les plus appropriés pour l'Afrique de tirer le meilleur profit du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Tunis en 2005. Il s'agira de conjuguer les efforts pour combler le fossé numérique existant en Afrique.
- Renforcer son appui au mandat de l'IDEP et favoriser un environnement juridique et financier susceptible d'assurer la promotion de l'Institut.

92. Le secrétariat a exprimé sa gratitude aux membres du Comité pour leurs observations et commentaires. Il a expliqué que les activités proposées devraient être perçues de manière globale étant donné qu'elles visent, toutes, à renforcer les capacités des pays africains. Il a souligné que le projet

de programme de travail était fondé sur ses avantages comparatifs et venait compléter les activités de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et d'autres organismes compétents des Nations Unies.

93. Tout en prenant acte de la préoccupation légitime, suscitée par le fait que les crédits budgétaires doivent couvrir les coûts de la mise en œuvre du programme, le secrétariat a expliqué que le projet de budget ordinaire de l'ONU dans son ensemble - dont le budget de la Commission constitue un chapitre - n'était examiné intégralement que par les organes mondiaux appropriés, créés par l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et approuvé par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

94. Pour conclure, le Comité a indiqué que les décisions prises lors de sa dernière réunion avaient été respectées et suffisamment prises en compte dans les projets de programmes soumis à son examen.

Recommandations

95. Le Comité a pris note des préoccupations soulevées en ce qui concerne le financement des activités dans le projet de programme de travail en l'absence de budget indicatif. Il a recommandé qu'à l'avenir, le projet de programme de travail et ordre de priorité soient accompagnés d'une synthèse du budget biennal pour la période précédente.

96. Le Comité a approuvé le projet de programme de travail pour la période biennale 2004-2005 et un projet de résolution sur le programme de travail et l'ordre de priorités pour 2004-2005.

Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

97. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a pris note des efforts visant à restructurer les programmes et la structure organisationnelle de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Le Directeur de l'Institut a informé les participants de la mise en place d'un programme de bourses et de recherche ainsi que de services consultatifs techniques aux groupements économiques sous-régionaux. Le Comité a demandé un accroissement du soutien financier et autre à l'IDEP pour renforcer sa capacité de remplir son mandat.

Adoption du rapport et clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)

98. Le Comité a adopté le présent rapport avec le projet de résolution contenu dans l'annexe au présent rapport, pour examen par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

99. Dans son discours de clôture, le Secrétaire exécutif de la CEA a exprimé sa gratitude à tous les participants pour leur contribution au succès de la réunion. Il a remercié le Bureau pour l'impulsion qu'il a donné aux travaux et le Président pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les débats. Il a également remercié l'ensemble du personnel de la CEA pour l'excellent travail de préparation et de service technique de la réunion. Le Secrétaire exécutif a déclaré que cette réunion d'experts a été la plus riche qui se soit tenue ces dernières années et il s'est dit particulièrement impressionné par la qualité des débats. Il a attribué ce fait à l'importance et à la pertinence des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion. Il a également invité les Etats membres à trouver les moyens de faire en sorte que les conclusions de ces réunions enrichissent les processus qui se déroulent au niveau mondial, pour qu'ils débouchent sur une plus grande cohérence en ce qui concerne les questions de développement de l'Afrique.

100. Dans son allocution de clôture, le Président a remercié tous les participants pour leur appui. Il s'est dit particulièrement reconnaissant d'avoir eu l'occasion de présider la réunion une seconde fois et s'est déclaré prêt à passer le témoin à un nouveau président l'année prochaine. Il s'est félicité des efforts déployés par le secrétariat de la CEA pour présenter des documents d'une qualité remarquable, qui ont accéléré l'adoption du rapport de la réunion.

Annexe III Liste des documents

1. E/ECA/COE.22/Rev.1
PROJET D'ORDRE DU JOUR
2. E/ECA/COE.22/Inf.1/Rev.1
PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL
3. E/ECA/CM.36/1/Rev.1
PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISoire
4. E/ECA/CM.36/Inf.1/Rev.1
PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL
5. E/ECA/CM.36/2
OBLIGATION REDDITIONNELLE MUTUELLE, COHERENCE DES POLITIQUES ET EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT
6. E/ECA/CM.36/3
ETUDE EXTERIEURE DU TRAVAIL DE LA CEA : UNE NOTE DU SECRETARIAT
7. E/ECA/CM.36/4
RAPPORT ANNUEL 2003
8. E/ECA/CM.36/5
PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PERIODE BIENNALE 2004-2005
9. E/ECA/CM.36/6
RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIEME REUNION DU COMITE D'EXPERTS DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
10. E/ECA/CM.36/7
DECLARATION MINISTERIELLE
11. E/ECA/CM.36/8
RAPPORT DE LA TRENTE-SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION/ CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE